



# Anael finance ws

## Saisie des écritures - Paramétrage

Version V4R6

Documentation utilisateurs

---

## © Copyright 2022 Infor

Tous droits réservés. Les termes et marques de conception mentionnés ci-après sont des marques et/ou des marques déposées d'Infor et/ou de ses partenaires et filiales. Tous droits réservés. Toutes les autres marques répertoriées ci-après sont la propriété de leurs propriétaires respectifs.

### **Avertissement important**

Les informations contenues dans cette publication (y compris toute information supplémentaire) sont confidentielles et sont la propriété d'Infor.

En accédant à ces informations, vous reconnaissez et acceptez que ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) ainsi que les copyrights, les secrets commerciaux et tout autre droit, titre et intérêt afférent, sont la propriété exclusive d'Infor. Vous acceptez également de ne pas vous octroyer les droits, les titres et les intérêts de ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) en vertu de la présente, autres que le droit non-exclusif d'utilisation de ce document uniquement en relation avec et au titre de votre licence et de l'utilisation du logiciel mis à la disposition de votre société par Infor conformément à un contrat indépendant (« Objectif »).

De plus, en accédant aux informations jointes, vous reconnaissez et acceptez que vous devez respecter le caractère confidentiel de ce document et que l'utilisation que vous en faites se limite aux Objectifs décrits ci-dessus.

Infor s'est assuré que les informations contenues dans cette publication sont exactes et complètes.

Toutefois, Infor ne garantit pas que les informations contenues dans cette publication ne comportent aucune erreur typographique ou toute autre erreur, ou satisfont à vos besoins spécifiques. En conséquence, Infor ne peut être tenu directement ou indirectement responsable des pertes ou dommages susceptibles de naître d'une erreur ou d'une omission dans cette publication (y compris toute information supplémentaire), que ces erreurs ou omissions résultent d'une négligence, d'un accident ou de toute autre cause.

### **Reconnaissance des marques**

Tous les autres noms de société, produit, commerce ou service référencé peuvent être des marques déposées ou des marques de leurs propriétaires respectifs.

### **Informations de publication**

Version : Anael finance ws V4R6

Auteur : Brigitte Quevedo

Date de publication : 8 août 2022

---

---

# Table des matières

<b>À propos de ce manuel .....</b>	<b>7</b>
Public concerné .....	7
Périmètre du document .....	7
Pré-requis .....	7
Documents liés .....	7
Historique du document.....	8
<b>Chapitre 1 Saisie des écritures .....</b>	<b>11</b>
Principe général.....	11
<b>Paramétrage des guides de saisie .....</b>	<b>14</b>
Lignes de guide détail.....	15
Onglet « ligne de guide » .....	15
Onglet « valeurs autorisées » .....	20
Guide de saisie « Entête » .....	23
Onglet « Guide de saisie ».....	23
Onglet « Lignes de guide » .....	29
Onglet « axes analytiques ».....	31
<b>La saisie des écritures .....</b>	<b>32</b>
Saisie « Entête » .....	32
Gestion des établissements.....	32
Gestion des journaux .....	32
Gestion des guides de saisie .....	33
Date comptable .....	33
Date de document.....	33
Numéro d'enregistrement.....	34
Référence document.....	35
Codes devises et cours de devise .....	35
Ecritures comptables et extracomptables .....	36

---

Gestion du « Bon à payer » .....	36
Libellé de l'écriture .....	37
Gestion des flux.....	37
Date de livraison.....	38
Responsable & Type de cycle.....	38
Cycle de validation .....	39
Exercice.....	40
Période et sous-période .....	40
Validation de l'entête .....	40
Saisie « Détail ».....	40
Compte général.....	41
Auxiliaire .....	41
Tiers.....	41
Libellé .....	42
Libellé complémentaire .....	42
Gestion des montants et sens.....	43
Moyen de paiement.....	44
Gestion de la TVA .....	44
Gestion des échéances.....	45
Flux.....	45
« BAP » modifiable.....	45
Centre sur ligne de tiers .....	45
Etablissement.....	46
Gestion du tiers Payeur.....	46
Gestion du tiers Livré .....	46
Cause d'évènement .....	46
Date de valeur.....	46
Numéro de chèque.....	47
Référence document.....	47
Contrôle d'unicité de la référence document.....	47
Stat15 et stat20 .....	49
Saisie des imputations analytiques .....	49
Ouverture du tableur analytique.....	49
Comptabilité analytique.....	49
Axe tiers .....	50
Imputations analytiques par défaut sur le CG : .....	51
Natures autorisées sur les comptes généraux : .....	51
Centres d'imputations autorisés sur les natures :.....	51

---

Ecritures de CG soumises à imputation analytique.....	51
Ecritures purement analytiques (ODA).....	52
Workflow dynamique .....	53
Principe .....	53
Modification du détail du cycle en saisie .....	54
Validation de l'écriture et mémorisation du détail du cycle .....	54
Saisie avec «Lettrage».....	55
Lettrage : Paramètres.....	55
Lettrage : principes.....	56
Règlement Global/détail.....	56
Lettrage rapide :.....	56
Lettrage par pointage :.....	57
Les différents types de lettrage .....	58
Autres actions.....	59
Autres fonctions (boutons) .....	59
Validation de la ligne .....	59
Nouvelle ligne.....	59
Contreparties automatiques.....	59
Changement de lignes de guide .....	60
Autres .....	60
Contrôles «Pièce» .....	60
Equilibre des pièces par établissement .....	60
Pièce équilibrée en devise .....	61
Mémorisation de la pièce dans FMRESERVE.....	61
Validation «Pièce».....	61
Enregistrement dans le brouillard .....	62
Ecritures différées dans FMINTEGRATION .....	62
Mise en réserve de la pièce .....	62
Rappel d'une pièce.....	62
Raccourcis gérés en saisie .....	64



---

## À propos de ce manuel

Ce document présente les paramètres de base nécessaires au bon fonctionnement de la saisie des écritures sur ANAEL FINANCE WS V4R6.

### Public concerné

Comptables et Utilisateurs d'Anael Finance Ws

### Périmètre du document

N/A

### Pré-requis

N/A

### Documents liés

Aucun

## Historique du document

Version	Date	Auteur	Contenu
1.0	29 avril 2008	Claudie Enez	Création document
1.1	30 oct. 2008	Jérôme	Mise en forme
2.0	Janvier 2012	Ingrid MARY	Application du nouveau modèle Word
2.1	Juillet 2012	B. Quevedo	Mise à jour version V4R4 (ptf00)
2.2	23 Août 2012	Claudie ENEZ	V4R4 : modification de l'enchaînement lettrage.
2.3	25 sept 2013	Claudie ENEZ	V4R5 : Guide entête : ajout du critère « Ecritures extracomptables seulement ». Guide détail : ajout du critère » Code récup TVA obligatoire »
2.4	09 février 2016	Claudie ENEZ	V4R6 : Gestion des comptes généraux de contrepartie tiers
	06 juin 2016	Claudie ENEZ	V4R6 : Imputations analytiques par défaut sur comptes généraux
	Fév 2017	Claudie ENEZ	V4R6 : Workflow dynamique en saisie
	Juin 2018	Claudie ENEZ	V4R6 : Marge autorisée sur les cours de devise
2.5	27 février 2020	Claudie ENEZ	V4R6 : Contrôle unicité référence document sur les écritures d'achats et de ventes
2.6	Février 2022	Claudie ENEZ	V4R6 : Saisie des écritures – Fenêtre des CG – Ajout Date de fermeture des CG

## Contacter Infor

Pour toute question sur les produits Infor, rendez-vous sur <https://concierge.infor.com/> pour créer un cas.

Si nous modifions ce document après la sortie du produit, nous en publierons une nouvelle version sur le portail de Support Infor. Pour accéder à la documentation, cliquez sur **Rechercher > Parcourir la documentation**. Nous vous conseillons de consulter régulièrement ce portail afin de prendre connaissance des mises à jour de documentation.

Si vous avez des commentaires au sujet de la documentation Infor, vous pouvez envoyer un e-mail à [documentation@infor.com](mailto:documentation@infor.com).



---

# Chapitre 1 Saisie des écritures

## Principe général

La saisie des écritures est subordonnée à un certain nombre de paramètres, notamment ceux de la société, des établissements, des journaux, des guides de saisie, des comptes généraux, des tiers, des centres d'imputations, des natures analytiques et de toutes les autres tables de paramétrages de base.

La saisie des écritures permet de saisir des écritures de comptabilité générale et analytique, et d'effectuer des opérations de lettrage. Cette saisie peut s'effectuer avec ou sans guide de saisie.

Afin d'assurer une saisie sécurisée des écritures comptables, la saisie doit respecter un certain nombre de règles et de contraintes de paramétrage. Il existe deux types de saisie des écritures :

- **Saisie sans guide** : Le guide est facultatif en saisie des écritures, sauf si le journal le rend obligatoire. L'affichage des zones de saisie est limité tant au niveau de l'entête de pièce, que des lignes détail.
- **Saisie avec guide** : Elle permet de sécuriser la saisie des écritures et assure l'ordre de présentation des lignes détail en saisie. Chaque ligne de guide permet d'activer un certain nombre de paramètres, et d'initialiser des comptes. La saisie avec guide est obligatoire pour exploiter notamment les écritures multi-établissement, multidevise, la saisie des OD analytique sans CG (pour le contrôle des axes), les contreparties automatiques, la saisie tiers/CG, les centres d'imputations sur le tiers, les flux, les bons à payer, les codes cycles de validation du workflow, les écritures différées, etc.

Concernant la saisie des imputations analytiques, il existe deux types de saisie analytique pour une ligne de comptabilité générale :

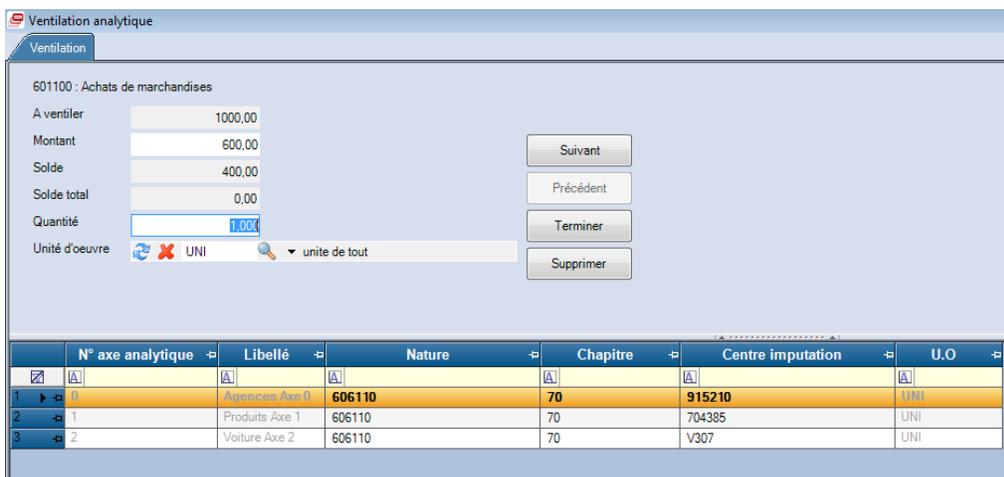
- **Saisie normale ou classique** (10 axes analytiques possibles) : Le montant est saisi dans la fenêtre analytique et les centres d'imputation, nature et chapitre (si géré) correspondant à ce montant sont saisis dans le tableur analytique, toutes les lignes du tableur constituent un même numéro de ligne analytique (voir exemple)
- **Saisie dite 'simplifiée'** si la société gère 2 axes **croisés** maximum (0 et 1). Ce principe est déclaré au niveau de la société. Les centres d'imputation, nature et chapitre (si géré), ainsi que les montants sont saisis directement dans le tableur analytique par ligne analytique, une ligne du tableur correspond à un numéro de ligne analytique (voir exemple).

Exemples :

Saisie d'un montant de 1000,00€ sur un compte de charge (601000 ou 601100) à ventiler sur des centres analytiques différents par axe (pour un axe au moins), 600,00€ pour l'un et 400,00€ pour l'autre.

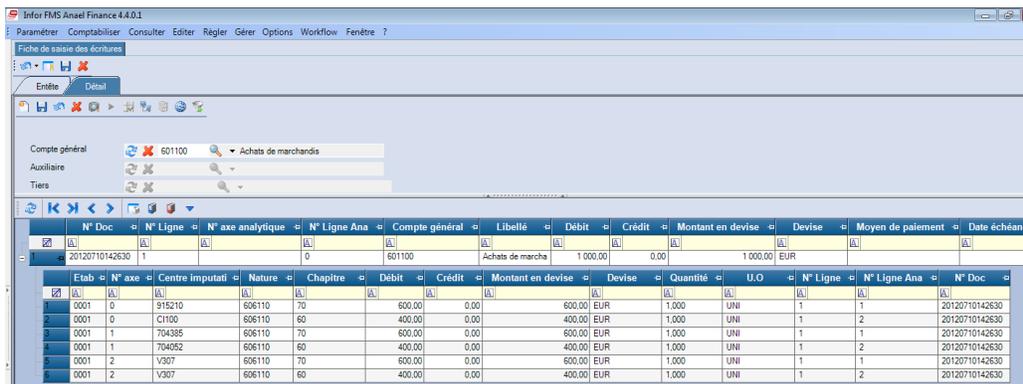
**Saisie classique :**

- saisie de la première ligne analytique (600,00€) et de tous ses axes (3 axes) dans une première fenêtre analytique



- une deuxième fenêtre identique permet de saisir le complément 400,00€

Au final, le tableur de saisie, ligne CG et son déploiement analytique donne le résultat suivant :



## Saisie simplifié

- saisie directe des 2 lignes analytiques, chacune avec 2 axes

N° Ligne Ana	Nature	Chapitre	Centre Axe 0	Centre Axe 1	Montant société	Montant en devise	Quantité	Unité
1	014	60	01010302	B002	600.00	600.000	1.00	HOU
2	014	60	01010303	B002	400.00	400.000	2.00	HOU

Remarque : Les axes doivent être croisables puisque la nature et le chapitre sont uniques par ligne.

Le tableau de saisie, ligne CG et son déploiement analytique donne le résultat suivant (identique à celui de la saisie classique) :

N° Doc	N° Ligne	N° axe analytique	N° Ligne Ana	Compte général	Libellé	Débit	Crédit	Montant en devise	Devise	Moyen de paiement	Date échéance
20120710142931	1		0	601000	tets bqu	1 000.00	0.00	1 000.00	EUR		

Etablis	N° axe	Centre imputati	Nature	Chapitre	Débit	Crédit	Montant en devise	Devise	Quantité	U.O	N° Ligne	N° Ligne Ana	N° Doc
0001	0	01010302	014	60	600.00	0.00	600.00	EUR	1.000	HOU	1	1	20120710142931
0001	0	01010303	014	60	400.00	0.00	400.00	EUR	2.000	HOU	1	2	20120710142931
0001	1	B002	014	60	600.00	0.00	600.00	EUR	1.000	HOU	1	1	20120710142931
0001	1	B002	014	60	400.00	0.00	400.00	EUR	2.000	HOU	1	2	20120710142931

# Paramétrage des guides de saisie

Les guides de saisie sont exploités en saisie des écritures uniquement. Ils ne sont pas gérés dans le programme d'intégration des écritures sauf pour les OD analytiques si le paramétrage de la société n'impose pas la saisie d'un compte général dans les OD analytiques.

Le paramétrage des guides s'effectue en 2 étapes :

- la création des lignes détail du guide
- puis l'entête du guide de saisie qui fixe les règles générales et l'enchaînement des lignes à la saisie.

Les guides-entête sont définis par société/journal alors que les lignes de guide sont définies par société. Un guide ne peut être exploité que dans un journal alors qu'une même ligne peut être exploitée dans plusieurs guides (et plusieurs journaux).

Les lignes détail du guide doivent être créées avant le guide entête de saisie. En effet, un guide entête doit être associé obligatoirement au moins à une ligne détail pour pouvoir être validé.

Par exemple : Pour paramétrer

- un guide 'FA'
- dans un journal 'ACH' qui enchaîne
- les lignes 'TTC', 'HT' et 'TVA'

Il faut créer d'abord les lignes suivantes (dans n'importe quel ordre)

- ligne TTC
- ligne HT
- ligne TVA

Puis créer

- guide entête 'FA' dans le journal ACH et définir alors l'ordre de saisie des lignes
  - o ligne 1 → TTC
  - o ligne 2 → ...
  - o ligne 3 →

Ces mêmes lignes ou certaines de ces lignes, HT, ..., peuvent être réutilisées dans un autre guide (guide 'FB' du journal 'ACX' par exemple)

## Remarque :

Les guides sont paramétrables dans une société modèle, cependant, du fait qu'ils peuvent contenir des valeurs par défaut ou des règles propres à une société, il semble préférable de les créer dans la

société d'exploitation, sauf si toutes les autres tables sont également et uniquement en société modèle.

## Lignes de guide détail

### Onglet « ligne de guide »

L'écran se présente comme suit :

intor HMS Anael finance 4.5.0.0

aramétré Comptabiliser Consulter Editer Régler Gérer Options Workflow Fenêtre ?

ignes de guides de saisie

Ligne de guide Valeurs autorisées Gestion

Société CEZ01

Code ligne TTC7

Libellé long TTC CLIENT

Libellé court TTC CLIENT

Sens par défaut Débit

Sens obligatoire

Ligne obligatoire

Ligne répétitive

Lettrage Sur tiers, à la demande

Moyen de paiement

Moyen de paiement obligatoire

Échéance

Échéance obligatoire

BAP modifiable

Événement

Numéro de chèque

Numéro de chèque obligatoire

Référence document modifiable

Centre sur ligne tiers

Quantité

Valorisation des quantités

Etablissement

Code flux

Date de valeur

Multi-échéance

Libellé complémentaire

Tiers payeur

Tiers payeur obligatoire

Tiers livré

Tiers livré obligatoire

Code récup. TVA obligatoire

- Code ligne : 4 caractères alphanumériques
- Libellés long et court
- Sens par défaut : obligatoire – débit ou crédit ou solde ou aucun. Il s'agit du sens en monnaie société ou en devise selon le type de saisie
  - o Débit : le montant débit est déprotégé, et le crédit est protégé.
  - o Crédit : le montant crédit est déprotégé, et le débit est protégé.
  - o Solde : le montant correspondant au solde de la pièce au moment où cette ligne est saisie sera alimenté par défaut dans le sens adéquat
  - o Aucun : dans ce cas, les deux montants « débit et crédit » sont déprotégés

Le sens par défaut peut être inversé à la demande par le bouton « Inverser le sens (ou CTRL V) »
- Sens obligatoire :
  - o si la case est cochée, les sens par défaut devient le sens obligatoire et il est impossible de le modifier
- ligne obligatoire
  - o case à cocher uniquement si la ligne doit obligatoirement être saisie
- ligne répétitive
  - o case à cocher pour que la ligne puisse être saisie plusieurs fois. A la validation de cette ligne, le programme de saisie la propose à nouveau et l'utilisateur devra demander la ligne suivante (bouton « ligne suivante (ou CTRL G) »)
- Lettrage
  - o Zone déclarée en combo-box. Elle sert à définir l'enchaînement de l'écran de lettrage en saisie des écritures. Plusieurs cas de figure se présentent :
    - **Sur tiers, à la demande** : cette option permet d'afficher l'écran de lettrage à la demande en cliquant sur le bouton « Lettrage » ou CTRL T après avoir renseigné le CG, l'auxiliaire et le tiers (ou auxi/tiers/CG). Sur l'écran de lettrage, cliquer sur le bouton « Recherche des écritures » ou CTRL R pour charger les écritures à lettrer dans le tableur.
    - **Sur tiers, enchaînement lettrage sans chargement** : cette option permet d'afficher automatiquement l'écran de lettrage après avoir renseigné le CG, l'auxiliaire et le tiers (ou auxi/Tiers/CG). Les écritures à lettrer ne sont pas chargées dans le tableur de lettrage. Cliquer sur le bouton « Recherche des écritures » ou CTRL R pour charger les écritures à lettrer dans le tableur.
    - **Sur tiers, enchaînement lettrage et chargement** : cette option permet d'afficher automatiquement l'écran de lettrage après avoir renseigné le CG, l'auxiliaire et le tiers (ou auxi/Tiers/CG). Les écritures à lettrer respectant les critères de sélection sont automatiquement chargées dans le tableur de lettrage.

- **Recherche des tiers sur une référence.** Cette option permet de rechercher un tiers ou plusieurs tiers à partir d'une référence de pièce qui peut correspondre à une référence document, une référence pré-lettrage, une affectation 1 ou affectation 2. La recherche du tiers peut être effectuée en laissant le tiers à blanc sur la ligne de comptabilité générale. Le compte général et/ou l'auxiliaire peuvent être éventuellement renseignés, servant ainsi de filtre lors de la recherche des tiers sur la référence sélectionnée. Le bouton « Recherche Tiers sur pièce » ou CTRL P est alors accessible. Ce bouton affiche une fenêtre permettant de définir :
  - une zone de recherche,
  - un type de zone (référence document, pré-lettrage, affectation 1 ou affectation 2),
  - le type de génération du règlement (en global ou en détail),
  - le lettrage total ou non
  - le cours de la devise du règlement (celui de la pièce en cours, ou au cours d'origine de la pièce lettrée.

Rappelons que le bouton « Lettrage » ou CTRL T reste accessible si le compte général, l'auxiliaire et le tiers sont renseignés sur la ligne de comptabilité générale.

- Moyen de paiement :
  - Si la case est cochée, la zone « Moyen de paiement » est déprotégée en saisie et donc saisissable sinon, la zone est protégée et non accessible. (elle est alimentée automatiquement dans les journaux d'achat et de vente quand le paramétrage des tiers le permet).
- moyen de paiement obligatoire
  - si la case est cochée, le moyen de paiement devient obligatoire sur la ligne
- échéance
  - Si la case est cochée, la zone « Date d'échéance » est déprotégée en saisie (sinon elle est protégée et non accessible. (elle est alimentée automatiquement dans les journaux d'achat et de vente quand le paramétrage des tiers le permet).
- échéance obligatoire
  - Si la case est cochée, alors la date d'échéance est obligatoire en saisie
- BAP modifiable
 

Le guide 'entête' permet de forcer la valeur 'Bon à payer' sur les lignes de tiers.

  - Si la case n'est pas cochée sur la ligne, la zone 'Bon à payer' est protégée à la saisie et n'est donc pas accessible pour modification. Elle aura la valeur 'blanc' si la zone n'est pas cochée dans le guide entête ou 'Bon à payer' si la case est cochée dans le guide entête.

- Si la case est cochée sur la ligne, alors la zone sera accessible à la saisie et pourra prendre une des valeurs proposées 'bon à payer' ou 'en attente' ou 'bloqué'
- Événement
  - Le code événement sera accessible en saisie si la case est cochée
- Numéro de chèque

Rappel : Le numéro de chèque n'est pas ou très peu (onglets 'pièce' et 'les numéros de document') exploité dans Anael finance. Préférez la zone **référence document** pour saisir le n° de la pièce externe qui peut être un n° de chèque ou de facture ou de bordereau et qui est correctement exploitée.

  - Si la case est cochée, la zone numéro de chèque sera accessible en saisie (pour une exploitation spécifique par exemple)
- Numéro de chèque obligatoire
  - Cocher la case pour rendre le n° de chèque obligatoire
- Référence document modifiable
  - En général, la référence document est unique par pièce, toutefois, elle sera accessible et modifiable sur la ligne si la case est cochée
- Centre sur ligne tiers
  - Cocher la case pour accéder à la zone « Centre » sur la ligne en saisie (il ne s'agit pas d'imputation analytique à proprement parlé mais du centre saisi généralement sur la ligne tiers exploitable dans les balances âgées, les relevés et les relances)
- Quantité (non gérée par les guides))
  - que la case soit cochée ou pas les zones quantités et code UO sont obligatoires à la saisie (avec ou sans guide) si la case « saisie des quantités » est cochée dans la nature, sinon elles sont interdites
- Valorisation des quantités
  - Si la case est cochée, la zone 'coût unitaire' est alimentée et contrôlée à la saisie. (Le programme de saisie contrôle que le montant divisé par le coût unitaire de l'unité d'œuvre est bien égal à la quantité saisie et envoie un message d'alerte si ce n'est pas le cas. L'utilisateur peut alors modifier la quantité ou forcer le message pour enregistrer la ligne telle qu'elle est saisie).
- Etablissement
  - Si la case est cochée, la zone « Etablissement » est déprotégée sur la ligne en saisie des écritures. La valeur est pré-chargée par le code établissement de l'entête de la pièce, elle est modifiable et la pièce peut donc être multi-établissement
  - Sinon, la valeur est pré-chargée par l'établissement de l'entête de la pièce et la pièce est donc mono-établissement.
- TVA (non gérée par les guides)

- Que la case soit cochée ou pas, le code TVA est contrôlé à la saisie des écritures (avec ou sans guide) en fonction du paramétrage des comptes et des journaux. Il est obligatoire ou interdit selon le cas
- Code flux

La saisie des flux est activée et contrôlée au moyen des guides de saisie uniquement. Elle peut être paramétrée dans l'entête du guide et dans les lignes de guide.

  - Si la case est cochée, la zone est déprotégée sur la ligne en saisie. La valeur peut provenir de l'entête de la pièce, mais reste modifiable, La zone devient obligatoire si le compte général est soumis à flux, sinon elle ne doit pas être renseignée.
  - Si la case n'est pas cochée sur le guide détail, alors la zone « Flux » est protégée sur la ligne détail, en saisie des écritures. La valeur peut provenir de l'entête de la pièce si le compte général est soumis à flux ; la valeur peut être à blanc si le flux n'est pas saisi dans l'entête, que le CG soit soumis ou pas à flux
- Date de valeur (aucune restitution de cette date en standard)
  - Si la case est cochée, la zone est déprotégée et obligatoire sur la ligne détail en saisie des écritures.
- Multi échéance
  - Cette case est accessible si la case 'échéance' n'est pas cochée
  - Cocher la case pour qu'un écran de ventilation multi-échéance s'affiche en saisie des écritures sur cette ligne.
- Libellé complémentaire
  - Cocher la case pour que la zone soit accessible en saisie des écritures. La valeur est libre et facultative.
- Tiers payeur

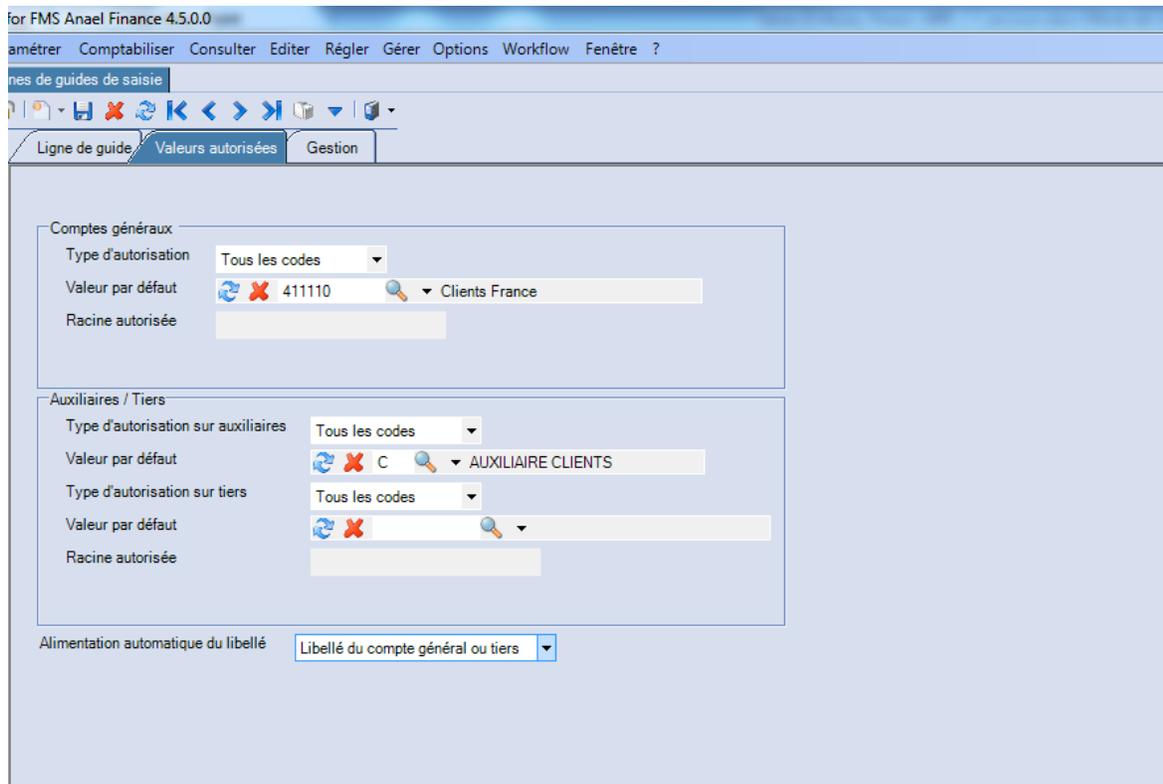
Si le tiers payeur est renseigné dans la fiche tiers, il est d'office renseigné sur la ligne tiers en saisie des écritures (avec ou sans guide).

  - Si la case est cochée, la zone est déprotégée sur la ligne en saisie des écritures et modifiable.
  - Si la case n'est pas cochée, alors la zone « Tiers payeur » est protégée.
- Tiers payeur obligatoire
  - Si la case est cochée, le tiers payeur est obligatoire à la saisie
- Tiers livré
  - Cocher la case pour rendre la zone accessible en saisie des écritures
- Tiers livré obligatoire
  - Si la case est cochée, alors le tiers livré est obligatoire en saisie
- Code récup TVA obligatoire

- Voir la documentation TVA\_DéductionPartielle

## Onglet « valeurs autorisées »

L'écran de présente comme suit :



### Comptes généraux

- Type d'autorisation CG : Les valeurs proposées sont
  - « valeur par défaut » : seul le CG renseigné dans la zone 'valeur par défaut' est autorisé à la saisie de cette ligne
  - « racine » : seuls les CG commençant par la racine renseignée dans la zone 'Racine autorisée' sont autorisés à la saisie de cette ligne
  - « tous les codes » : tous les numéros de CG sont autorisés à la saisie de cette ligne
  - « Comptes généraux de contrepartie par tiers » : seuls les CG commençant par la racine renseignée dans la zone « Racine autorisée » sont autorisés à la saisie de cette ligne. Ce paramètre permet d'afficher une fenêtre avec la liste des comptes

généraux de contrepartie du tiers (si renseignés dans la table des CG de contrepartie tiers FPTIERSCP). Ce paramètre doit être activé sur la première ligne de guide de saisie exploitant les CG de contrepartie.

- « interdit » : aucun CG n'est autorisé à la saisie de cette ligne (OD analytique)
- Valeur par défaut
  - Obligatoire si le type d'autorisation CG est « valeur par défaut ». Renseigner le n° de CG autorisé sur cette ligne (401110 par exemple)
- Racine autorisée
  - Obligatoire si le type d'autorisation CG est « Racine » ou « Comptes généraux de contrepartie par tiers ». Renseigner la racine des CG autorisés sur cette ligne (40\* par exemple).

#### Auxiliaire/Tiers

- Type d'autorisation sur auxiliaire : les valeurs proposées sont
  - « valeur par défaut » : seul l'auxiliaire renseigné dans la zone 'valeur par défaut' est autorisé à la saisie de cette ligne
  - « tous les codes » : tous les auxiliaires sont autorisés à la saisie de cette ligne
  - « interdit » : aucun auxiliaire n'est autorisé à la saisie de cette ligne
- Valeur par défaut
  - Obligatoire si le type d'autorisation auxiliaire est « valeur par défaut ». Renseigner l'auxiliaire autorisé sur cette ligne (F par exemple)
- Type d'autorisation sur tiers : les valeurs proposées sont
  - « valeur par défaut » : seul le tiers renseigné dans la zone 'valeur par défaut' est autorisé à la saisie de cette ligne
  - « racine » : seuls les tiers commençant par la racine renseignée dans la zone 'Racine autorisée' sont autorisés à la saisie de cette ligne
  - « tous les codes » : tous les tiers (appartenant à l'auxiliaire renseignée) sont autorisés à la saisie de cette ligne
  - « interdit » : aucun tiers n'est autorisé à la saisie de cette ligne
- Valeur par défaut
  - Obligatoire si le type d'autorisation tiers est « valeur par défaut ». Renseigner le code tiers autorisé sur cette ligne
- Racine autorisée
  - Obligatoire si le type d'autorisation tiers est « racine autorisée ». Renseigner la racine des codes tiers autorisée sur cette ligne

#### Alimentation automatique du libellé :

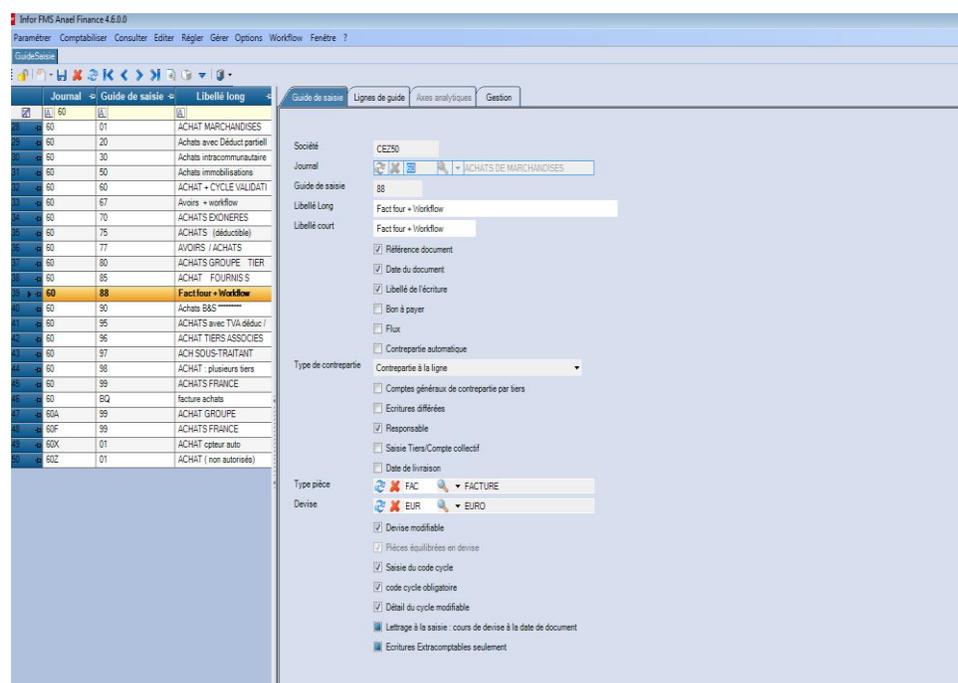
- Les valeurs proposées sont

- « Aucune » : pas d'alimentation automatique à priori mais si le libellé n'est pas renseigné, c'est celui du compte qui sera alimenté à la validation de la ligne
- « Libellé du compte général ou du tiers » : l'écriture aura pour libellé celui du compte ou tiers
- « Libellé de la ligne précédente » : le libellé de la ligne précédente est reconduit sur cette ligne

## Guide de saisie « Entête »

### Onglet « Guide de saisie »

Les guides de saisie « Entête » se présentent comme suit :



- Société
- Journal : obligatoire, les guides sont attachés à un journal
- Guide de saisie :
  - o Code du guide sur 2 caractères alphanumériques
- Libellé long et libellé court du guide
- Référence document
  - o Il est vivement conseillé **de cocher** cette case afin de laisser la zone accessible et **obligatoire** à la saisie. En effet, cette référence est très importante dans Anael puisqu' elle permet de stocker la référence de la pièce saisie (n° de facture dans un journal d'achat, N° bordereau ou de chèque dans un journal de banque, ...)

- Si la zone n'est pas cochée, elle est protégée et la pièce peut être validée sans si la zone n'est pas modifiée sur la ligne détail
- Date de document

En saisie, dans tous les cas, si la date de document est à blanc, elle est alimentée par la date comptable à la validation de l'entête

  - Si la case est cochée, la « date du document » est déprotégée en saisie et peut être modifiée.
  - Si la case n'est pas cochée, alors la zone est protégée en saisie.
- Libellé de l'écriture
  - Cocher la case pour rendre la zone accessible en saisie dans l'entête de pièce
- Bon à Payer
  - Si la case est cochée, le bon à payer est initialisé par « Pièce bonne à payer » sur la ligne de tiers. Il peut être modifié sur la ligne si le guide détail l'autorise.
  - Si la case n'est pas cochée, alors le top relatif au bon à payer est initialisé par un blanc « » sur la ligne de tiers. Il peut être modifié sur la ligne si le guide détail l'autorise.
- Flux
  - Si la case est cochée, la zone « Flux » est déprotégée dans l'entête de la pièce et devient obligatoire en saisie de l'entête. Le code flux sera alors reconduit sur les lignes contenant un CG soumis à flux, modifiable ou pas selon le paramétrage de la ligne de guide
- Remarque : tous les comptes peuvent être soumis à flux.

**Cas particulier des intragroupes** : Si la gestion de l'interco est activée dans la société, pour les comptes soumis à flux, la validation du brouillard alimente le code flux avec le code 'stat 1' de la fiche tiers ou à défaut avec le code 'stat hors-groupe' défini dans la société

  - Systématiquement dans les journaux de types Achat et Vente
  - Seulement s'il est à blanc dans les autres types de journaux
- Contrepartie automatique et type de contrepartie

Pendant la saisie de la pièce, si l'utilisateur demande la contrepartie automatique (bouton ou CTRL R) le programme génère un mouvement en sens inverse (à la ligne ou à la pièce) sur la dernière ligne de guide à condition que celle-ci soit déclarée non répétitive. Seules les zones ayant trait au montant peuvent être alimentées automatiquement et il est donc souhaitable que les autres paramètres de ligne de contrepartie soit pré-renseignés pour une meilleure efficacité. (Par exemple, dans un journal de banque, la ligne de banque se prête plus à la contrepartie automatique que la ligne de tiers ; dans un journal d'achat, c'est la ligne TVA plutôt que la ligne HT).

  - Cocher la case pour effectuer des contreparties automatiques
    - « A la ligne » : autant de lignes de contrepartie que de lignes présentes dans la pièce

- « A la pièce » : une seule ligne de contrepartie pour toute la pièce
- Comptes généraux de contrepartie par tiers :
- Cette zone « Comptes généraux de contrepartie par tiers » déclenche un marquage dans le brouillard (CTIERSCP = 1 dans FMBROUILLARD) sur la première ligne de tiers de l'écriture d'Achat ou de Vente comptabilisée sur ce guide de saisie. La validation du brouillard alimente alors tous les CG de contrepartie du tiers dans la table FPTIERSCP, jusqu'à 10 CG maximum.
- Zone accessible sur les guides de saisie associés à des journaux d'achat (Type A) et de vente (Type V) uniquement.
  - Si cette zone est cochée sur le guide entête, alors le guide de saisie doit être composé de 2 lignes de guide détail :
    - La première ligne de guide détail doit être paramétrée comme suit :
      - Type d'autorisation des CG initialisé avec « Comptes généraux de contrepartie par tiers ». En saisie des écritures, ce type d'autorisation permet d'afficher une fenêtre avec la liste de tous les « CG de contrepartie » du tiers en provenance de la table FPTIERSCP.
      - Valeur par défaut des CG = blanc
      - Type d'autorisation sur auxiliaire = « Tous les codes » et Valeur par défaut = blanc
      - Type d'autorisation sur tiers = « Tous les codes » et Valeur par défaut = blanc
      - Cette 1<sup>ère</sup> ligne de guide ne doit pas être répétitive.
    - La 2<sup>ème</sup> ligne de guide doit être paramétrée comme suit :
      - Type d'autorisation des CG = « Tous les codes » et Valeur par défaut = blanc
      - Type d'autorisation sur auxiliaire = « Tous les codes » et Valeur par défaut = blanc
      - Type d'autorisation sur tiers = « Tous les codes » et Valeur par défaut = blanc
      - Cette 2<sup>ème</sup> ligne doit être impérativement répétitive.
      - En effet, en saisie des écritures (ou en saisie avec pioche), la 2<sup>ème</sup> ligne de guide sert à pré-positionner de manière séquentielle tous les CG de contrepartie du tiers qui ont été sélectionnés dans la fenêtre sur la 1<sup>ère</sup> ligne de guide.

### - Ecritures différées

Si la case est cochée, la pièce validée en saisie est générée dans la table des écritures à intégrer (FMINTEGRATION) et non pas dans le brouillard. Ceci permet de l'éditer, de la modifier éventuellement avant de l'intégrer. La saisie des écritures et la saisie avec pioche permettent de mettre des écritures en différé dans la table FMINTEGRATION.

### - Responsable

Sur les écritures d'achat traitées dans le workflow des BAP, la zone cycle et la zone responsable sont obligatoires sur toutes les lignes. Si le cycle de validation est renseigné, le responsable doit l'être également. Quand elles sont activées, elles sont contrôlées uniquement après la saisie de la première ligne de tiers.

- Si le responsable est renseigné dans l'entête de la pièce, il est reconduit sur toutes les lignes à la validation de la pièce.
- Si le responsable n'est pas renseigné dans l'entête de la pièce, il est alimenté automatiquement en provenance de la fiche tiers (si paramétré). Si ce n'est pas le cas, un message en demandera la saisie.
- Si la case est cochée, la zone est accessible et modifiable en saisie.

### - Saisie tiers/compte collectif

- Si la case est cochée, alors, en saisie, la zone « Compte général » est située après le couple auxiliaire/tiers sur la ligne détail.

### - Date de livraison

- Si la case est cochée, alors la zone « Date de livraison » est déprotégée et obligatoire en saisie. La date de livraison saisie est automatiquement mise à jour sur toutes les lignes de la pièce comptable.

### - Type de pièce

- Obligatoire. Associer un type de pièce au guide de saisie. Il est chargé automatiquement en saisie des écritures

### - Devise :

La zone devise peut être renseignée par :

- Blanc : ce qui équivaut à la devise société. Le code devise société sera alimenté sur les lignes détail de l'écriture. Le cours de devise est alors alimenté par 1,0000 en saisie des écritures.
- Le code devise société : en saisie, ce code est automatiquement préchargé dans l'entête de la pièce, puis reconduit sur les lignes détails de la pièce. Le cours de devise est alors alimenté par 1,0000 en saisie des écritures.
- Un code devise différent de la devise société : en saisie, ce code est automatiquement préchargé dans l'entête de la pièce, puis reconduit sur les lignes détails de la pièce. Le cours de la devise est recherché dans la table des cours de devise (FPCOURSDEV) à partir de la date d'application de la pièce (la date de document si renseignée ou à défaut la date comptable). Une marge peut être autorisée si un taux de marge est renseigné sur le cours de devise en vigueur.

- Si la zone « Devise modifiable » n'est pas cochée, alors le code devise ne peut être modifié lors de la saisie de la pièce comptable. La pièce comptable est mono devise.
  - Si la zone « Devise modifiable » est cochée, alors le code devise peut être modifié lors de la saisie de la pièce comptable. La pièce comptable est mono devise.
- « \*\*\* » = tous les codes possibles. Ce paramétrage permet de saisir des pièces multidevise (pièces forcément équilibrées en monnaie société). Dans ce cas, la devise se présente à blanc dans l'entête de la pièce. L'utilisateur peut alors la renseigner ou la laisser à blanc, elle sera de toute façon modifiable sur les lignes détail.
- Devise modifiable
  - Si la case est cochée, la devise renseignée dans la zone précédente est modifiable en saisie de l'entête de pièce
- Pièce équilibrée en devise
  - Cocher cette case pour contrôler l'équilibre en devise à la validation de la pièce si le paramétrage permet de saisir une pièce multidevise. L'équilibre en montant société est systématiquement contrôlé.
- Saisie du code cycle  
Cf. zone « Responsable »
  - Si la case est cochée, la zone cycle est accessible et modifiable en saisie, facultative ou obligatoire selon le paramètre suivant
- Code cycle obligatoire

Cette zone est accessible uniquement si la zone « Saisie du code cycle » est cochée dans le guide Entête. Sinon, cette zone est grisée et non renseignée.

Si la règle d'alimentation du cycle est « en fonction de la fiche tiers », alors le cycle de validation est contrôlé comme suit :

- Si le « code cycle obligatoire » n'est pas coché sur le guide de saisie Entête, alors il peut être validé à blanc dans l'entête de la pièce, et lors de la validation de l'écriture d'achat.
- Si le « code cycle obligatoire » est coché sur le guide de saisie entête :
  - Il peut être renseigné dans l'entête de la pièce, et reconduit sur les lignes de l'écriture d'achat.
  - Il peut être validé à blanc dans l'entête de pièce, et devient obligatoire lors de la validation de la ligne de tiers sur l'écriture d'achat. Le cycle de validation est alimenté automatiquement à partir de la table des tiers (si renseigné). Sinon, un message bloquant s'affiche « Zone cycle obligatoire ».

Si la règle d'alimentation du cycle est « par type de cycle, ou type de cycle/catégorie de tiers », et si :

- Le « code cycle obligatoire » n'est pas coché sur le guide de saisie entête, le type de cycle peut être validé à blanc dans l'entête de la pièce, et le cycle de validation peut être validé à blanc également lors de l'enregistrement de la pièce comptable.
- Le « code cycle obligatoire » est coché sur le guide de saisie entête, alors le « type de cycle » devient obligatoire dans l'entête de la saisie d'écriture d'achat. Le cycle de validation est alors contrôlé comme suit :
  - o Si le cycle de validation est saisi dans l'entête de la pièce, il devient prioritaire. Il est alors reconduit sur les lignes détail de la pièce. L'alimentation automatique du cycle de validation en fonction du type de cycle, de l'établissement et du montant TTC est alors désactivée.
  - o Si le cycle de validation n'est pas renseigné dans l'entête de la pièce, il est alimenté automatiquement lors de la validation de la ligne de tiers, en fonction de l'établissement (si géré), du type de cycle, de la catégorie de tiers (si demandé dans la règle d'alimentation du cycle), et du montant TTC de la ligne de tiers.
  
- **Détail du cycle modifiable :** Le guide de saisie entête autorise désormais la modification du « détail du cycle de validation » en saisie des écritures et en saisie avec pioche. Cette zone est accessible uniquement si la zone « Saisie du code cycle » est cochée dans le guide Entête. Sinon, cette zone est grisée et non renseignée. Deux cas de figure se présentent :
  - o Si cette zone « Détail du cycle modifiable » est cochée sur le guide de saisie entête, alors le bouton « Détail cycle » devient accessible en saisie des écritures et en saisie avec pioche (sur entête et détail). Ce bouton permet d'ajouter, de modifier ou de supprimer un approbateur dans le cycle de validation associé à la pièce comptable. Ces modifications sont alors mémorisées dans la table FMRESCYCL (en cours de saisie), puis alimentées dans FMJORCYCL lors de l'enregistrement de la pièce comptable dans le brouillard.  
Les modifications de cycle effectuées au cours de la saisie n'impactent jamais le paramétrage d'origine du cycle de validation dans la table CYC\_APPRO\_DET.
  - o Si cette zone « Détail du cycle modifiable » n'est pas cochée dans le guide de saisie entête, alors le bouton « Détail cycle » n'est pas accessible en saisie des écritures et en saisie avec pioche (Entête et détail). Aucune modification du détail du cycle d'approbation n'est autorisée en saisie.
  
- **Lettrage à la saisie :** cours de la devise à la date du document
  - o En lettrage à la saisie, un écart de change peut être constaté si le règlement (ou équivalent) saisi est validé au cours de la devise à la date du règlement (renseigné dans la zone date du document en saisie). En revanche, si le règlement saisi est validé au cours de la devise à la date de facture pointée, aucun écart de change ne peut être constaté. Selon le cas, il faut cocher ou pas la case «cours de la devise à la date du document » lors du lettrage. Cette case sert donc à prépositionner la valeur par défaut que l'on souhaite voir en lettrage à la saisie.

- Cocher la case pour qu'elle soit cochée par défaut en saisie des écritures avec lettrage
  - Ne pas cocher la case pour qu'elle ne soit pas cochée par défaut en saisie des écritures avec lettrage
- Ecritures extracomptables seulement
- Si cette zone est cochée, alors seules les écritures extracomptables pourront être comptabilisées sur le journal, via le guide de saisie. Le type d'écriture « extracomptable » est automatiquement pré-chargé en saisie des écritures, et non modifiable. Le numéro de version extracomptable devient alors obligatoire dans l'entête de l'écriture.

## Onglet « Lignes de guide »

Infor FMS Anael Finance 4.5.0.0

Paramétrer Comptabiliser Consulter Editer Régler Gérer Options Workflow Fenêtre ?

GuideSaisie

Journal Guide de saisie

	Journal	Guide de saisie
	70	
31	70	01
32	70	30
33	70	66
34	70	77
35	70	80
36	70	88
37	70	91
38	70	98
39	70	99
40	70	AF
41	70	DS

Guide de saisie Lignes de guide Axes analytiques Gestion

Ligne guide numéro 1 TTC7 ▼ TTC CLIENT

Ligne guide numéro 2 TVA7 ▼ TVA COLLECTEE

Ligne guide numéro 3 HT7 ▼ HT VTE

Ligne guide numéro 4 ▼

Ligne guide numéro 5 ▼

Ligne guide numéro 6 ▼

Ligne guide numéro 7 ▼

Ligne guide numéro 8 ▼

Ligne guide numéro 9 ▼

Ligne guide numéro 10 ▼

Au moins une ligne de guide détail doit être paramétrée sur un guide de saisie d'écriture pour que ce dernier puisse être validé.

Généralement, une ou plusieurs lignes de guide peuvent être associées à un guide de saisie d'écriture. L'ordre défini dans le guide de saisie correspond à l'ordre de présentation des lignes en saisie des écritures (Exemple : TTC, TVA et HT)

L'enchaînement automatique des lignes « bouclera » sur une ligne répétitive tant que l'utilisateur ne demandera pas de passer à la ligne suivante pour continuer (bouton et raccourci prévu à cet effet).

## Onglet « axes analytiques »

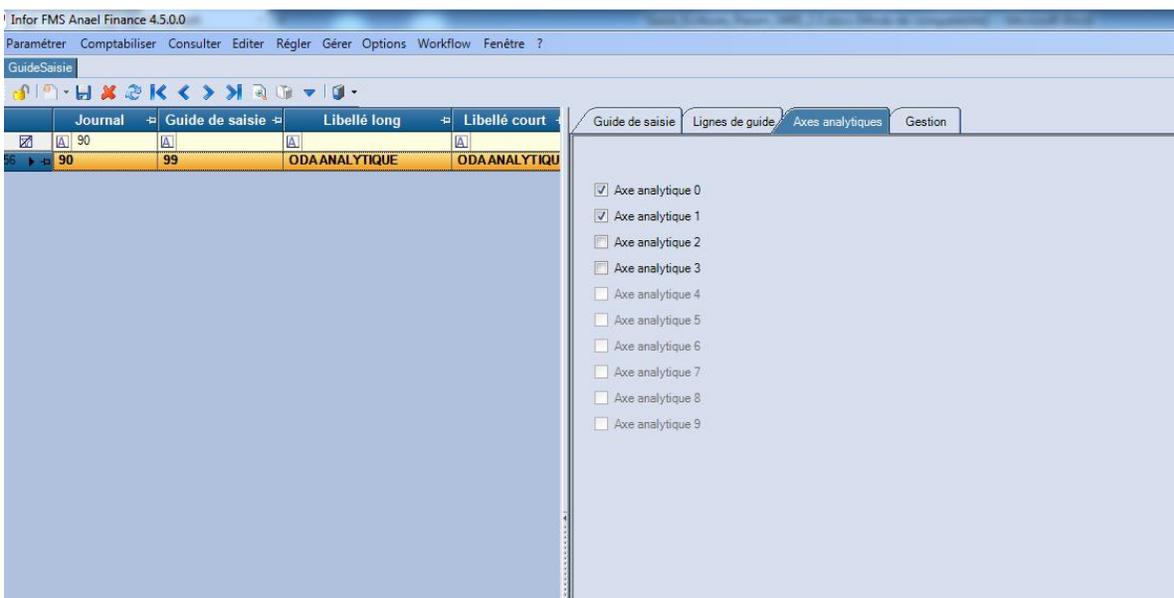
L'accès de cet onglet est subordonné au paramétrage de la société (Onglet « Paramètres analytiques »). Cet onglet est accessible :

- Si la case « OD analytique avec compte général » n'est pas cochée dans la définition des paramètres analytiques de la société **et**
- Si le journal est un journal d'OD analytique (type 'Y')

Deux cas de figure se présentent :

Si la zone « OD analytiques avec compte général » est cochée dans la société courante, alors le nombre d'axes à saisir est déduit du compte général renseigné à titre indicatif. Dans ce cas, l'onglet « Axes analytiques » est protégé et non renseigné en maintenance des guides.

Si la zone « OD analytiques avec compte général » n'est pas cochée dans la société courante, alors l'onglet « Axes analytiques » devient accessible en maintenance des guides. Un ou plusieurs axes analytiques doivent être paramétrés sur les journaux purement analytiques afin de définir les axes à imputer dans l'OD analytique. Dans le cas contraire, la saisie des écritures affichera un message bloquant : « Les axes analytiques ne sont pas définis sur le guide ».



Remarque : il est vivement recommandé de cocher systématiquement les axes croisables pour ne pas déphaser les croisements (comme c'est également conseillé en mise à jour des comptes généraux gérés en analytique).

# La saisie des écritures

## Saisie « Entête »

Les principaux contrôles des zones de l'entête de la saisie sont les suivants :

## Gestion des établissements

La saisie des écritures permet de saisir des écritures mono-établissement, ou multi-établissement :

- La société ne gère pas les établissements :
  - o La zone « Etablissement » n'est pas accessible en saisie des écritures. Le code établissement 0001 est pré-chargé d'office sur tous les mouvements de la pièce comptable. Rappelons que tous les mouvements comptables sont affectés du code établissement 0001 dans la base de données (y compris les cumuls).
- La société gère les établissements :
  - o Si la case « Etablissement » n'est pas cochée sur la « ligne détail » du guide, la pièce comptable est mono-établissement. Le code établissement saisi en entête de pièce est automatiquement reporté dans les lignes détails de la pièce.
  - o Si la case « Etablissement » est cochée sur la « ligne détail » du guide, la pièce comptable peut être multi-établissement. Le code établissement saisi en entête de pièce est transporté dans les lignes détails de la pièce où il est modifiable.

Un code établissement peut être renseigné dès l'ouverture de la session de la comptabilité. Ce code établissement est alors pré-chargé dans l'entête de pièce, mais reste modifiable.

Droits sur les établissements :

- Les droits d'accès sont contrôlés sur l'établissement. Si les droits ne sont pas accordés sur l'établissement renseigné dans l'entête de pièce, la saisie est strictement interdite sur cet établissement.

## Gestion des journaux

Un journal est obligatoire sur une pièce comptable (avec guide ou sans guide de saisie). Pour rappel, les différents types de journaux sont les suivants :

- A : achat
- B : financier
- O : OD générale
- V : vente
- Y : analytique

Le journal est obligatoire (avec guide ou sans guide de saisie).

Droits sur les journaux :

- Les droits d'accès sont contrôlés sur le journal. Si les droits ne sont pas accordés sur le journal renseigné dans l'entête de pièce, la saisie est strictement interdite sur le journal.

## Gestion des guides de saisie

La saisie des écritures permet de saisir une pièce comptable avec ou sans guide de saisie :

- Si la zone « Gestion du guide » est cochée sur le journal, alors le guide de saisie est obligatoire dans l'entête de l'écriture. La codification chaque de ligne du guide est rappelée sur l'écran détail afin de guider l'utilisateur. Les paramètres du guide de saisie sont prioritaires en saisie des écritures.
- Si la zone « Gestion du guide » n'est pas cochée sur le journal, alors le guide de saisie est facultatif dans l'entête de l'écriture. Si aucun guide de saisie n'est renseigné dans l'entête de la pièce, certaines zones ne sont pas affichées en saisie des écritures (Entête : responsable, flux, cycle de validation etc. Ligne détail : établissement, référence document, cause d'évènement, flux, etc.)

Droits sur les guides :

- Les droits d'accès sont contrôlés sur le guide de saisie. Si les droits ne sont pas accordés sur le guide renseigné dans l'entête de pièce, la saisie est strictement interdite sur le guide.

## Date comptable

La date comptable est obligatoire sur chaque pièce comptable (avec guide ou sans guide de saisie). La date système est pré-chargée dans la date comptable si la période correspondante est ouverte. Elle reste modifiable. Elle doit correspondre à la période qu'elle permet de pré alimenter. La date comptable est mise à jour sur toutes les lignes de la pièce, y compris les mouvements analytiques.

## Date de document

La date de document correspond à la date d'émission du document d'origine. Elle doit être inférieure ou égale à la date comptable. La saisie est facultative mais la zone est obligatoire, alimentée d'office à l'identique de la date comptable quand elle n'est pas saisie. Cette date est mise à jour sur tous les mouvements de la pièce, y compris les mouvements analytiques. Plusieurs cas se présentent :

- Si la case « Date du document » est cochée sur le « guide entête », la « date du document » est accessible en saisie. Si elle est validée à blanc, la date du document est pré-chargée par la date comptable. Même chose en saisie sans guide
- Si la zone « Date du document » n'est pas cochée sur le « guide entête », alors la « Date du document » est protégée dans l'entête de la pièce. Elle sera chargée à l'identique de la date comptable.

## Numéro d'enregistrement

En fonction du paramétrage de l'exercice et du journal, le numéro d'enregistrement de la pièce comptable peut être renseigné manuellement ou automatiquement via une numérotation automatique d'enregistrement. La numérotation automatique est annuelle :

- par société ou
- par société/journal ou
- par société/journal/établissement.

**Numérotation des enregistrements par société :** la zone « Numéro d'enregistrement par société » est cochée au niveau de l'exercice. Le compteur est exploité par exercice, tous journaux confondus. Dans ce cas-là, toutes les pièces comptables ont un n° d'enregistrement automatique, pour les pièces comptables d'une part, et pour les pièces extracomptables, d'autre part.

**Numérotation des enregistrements par société/journal :** la zone « Numéro d'enregistrement par société » n'est pas cochée au niveau de l'exercice, et la zone « Numérotation automatique d'enregistrement » est cochée au niveau du journal. Dans ce cas-là, toutes les pièces comptables de ce journal ont un n° d'enregistrement automatique pour les pièces comptables d'une part, et pour les pièces extracomptables, d'autre part.

**Numérotation des enregistrements par société/ journal/établissement :** la zone « Numéro d'enregistrement par journal et par établissement » est cochée au niveau de l'exercice, et la zone « Numérotation automatique d'enregistrement » est cochée au niveau du journal. Dans ce cas-là, toutes les pièces comptables de ce journal ont un n° d'enregistrement automatique par établissement, pour les pièces comptables d'une part, et pour les pièces extracomptables d'autre part.

**Remarque :** Dans la table des numéros automatiques d'enregistrement, un compteur est dédié aux pièces comptables, et un autre aux pièces extracomptables.

La numérotation des enregistrements est manuelle si

- la zone « Numéro d'enregistrement par société » n'est pas cochée au niveau de l'exercice, et si
  - la zone « Numérotation automatique d'enregistrement » n'est pas cochée au niveau du journal
- En numérotation manuelle, l'unicité du numéro d'enregistrement des pièces comptables n'est pas contrôlée.

## Référence document

La « Référence document » correspond au numéro d'émission du document d'origine.

Saisie avec guide :

- Si la zone « Référence document » est cochée sur le « guide entête », alors elle est obligatoire en saisie. Cette référence est mise à jour sur tous les mouvements de la pièce, y compris les mouvements analytiques. Toutefois, la référence entête peut être modifiée sur la ligne détail si la zone « Référence document modifiable » est cochée dans le guide détail.
- Si la zone « Référence document » n'est pas cochée sur le « guide entête », alors la zone est protégée et non renseignée dans la pièce (déconseillé).

En saisie sans guide, la zone « Référence document » est facultative.

## Codes devises et cours de devise

La saisie des écritures permet de saisir des pièces comptables en monnaie société ou en devise.

La société ne gère pas les devises :

- La zone devise est automatiquement protégée en saisie des écritures. L'écriture est donc saisie en monnaie société. Les zones devise (code et montant) sont protégées en saisie et alimentées dans les tables. A la validation de la ligne et de la pièce, le montant en devise est alimenté automatiquement par le montant en monnaie société, le cours devise est initialisé à 1,000000 et le code devise est initialisé par la devise de la société.

La société gère les devises, les pièces peuvent être mono devise ou pluri devise

- Si la zone « devise » du « guide entête » est renseignée ou est à blanc, la saisie est considérée comme **mono-devise**.
  - Si la devise du « guide entête » est à blanc, la devise de la société est automatiquement préchargée sur toutes les lignes détails de la pièce. La devise de l'entête est modifiable si la zone « devise modifiable » est cochée dans le « guide entête ». Le cours de la devise est alimenté par 1,000000 en saisie des écritures.
  - Si la devise du « guide entête » est renseignée par la devise société, elle est automatiquement préchargée dans l'entête de la pièce, puis reconduite sur les lignes détails de la pièce. La devise de l'entête est modifiable si la zone « devise modifiable » est cochée dans le « guide entête », sinon elle est protégée. (Idem saisie sans guide). Alors, le cours de la devise est alimenté par 1,000000 en saisie des écritures.
  - Si la devise du « guide entête » est renseignée par une devise différente de celle de la société, elle est automatiquement préchargée dans l'entête de la pièce, puis reconduite sur les lignes détails de la pièce. La devise de l'entête est modifiable si la zone « devise modifiable » est cochée dans le « guide entête », sinon elle est protégée. (Idem saisie sans guide). Le cours de la devise est recherché dans la table des cours de devise (FPCOURSDEV) à partir de la date d'application de la pièce (la date de document si renseignée ou à défaut la date comptable). Le cours de devise est modifiable en saisie des écritures. Si la « marge autorisée » est renseignée sur le cours de devise en vigueur

en provenance de la table des cours de devise FPCOURSDEV, la validité du cours de devise est contrôlée. Le cours de devise forcé est accepté s'il correspond au « cours de devise en vigueur plus ou moins le pourcentage de marge autorisé appliqué au cours ». Si le cours de la devise forcé n'est pas valide, un message bloquant est alors affiché en saisie : « Cours de devise saisi non compris dans la marge autorisée ».

- Si la zone « devise » du « guide entête » est renseignée par « \*\*\* », avec la zone « Devise modifiable » cochée, la saisie est considérée comme **multidevise**. Dans ce cas, la devise se présente à blanc dans l'entête de la pièce. L'utilisateur peut la renseigner ou la laisser à blanc, elle sera de toute façon modifiable sur les lignes détail. Si la devise est renseignée, elle est transposée sur les lignes détail. Si la devise est validée à blanc, la devise de la société est automatiquement pré-chargée sur les lignes détails de la pièce.
- Si saisie sans guide, la pièce est mono-devise.

## Écritures comptables et extracomptables

Pour saisir une pièce comptable ou extracomptable, il faut définir le type d'écriture dans l'entête de la pièce.

- Si le type d'écriture est comptable, la version extracomptable ne peut pas être renseignée.
- Si le type d'écriture est extracomptable, alors un numéro de version extracomptable est obligatoire sur le journal. Seul un n° de version extracomptable autorisé sur le journal peut être sélectionné. Ce n° de version extracomptable est mis à jour sur tous les mouvements de la pièce, y compris les mouvements analytiques.  
La notion « d'écriture simulée » est gérée via un n° de version extracomptable.

## Gestion du « Bon à payer »

La saisie **avec guide** permet de gérer les « Bons à payer » sur les pièces :

- Si la zone « Bon à payer » est cochée sur le « guide entête », alors le top relatif au bon à payer est initialisé par « Pièce bonne à payer » (top O) sur la ligne de tiers. Il peut être modifié sur la ligne si le guide détail l'autorise.
- Si la zone « Bon à payer » n'est pas cochée sur le « guide entête », alors le top relatif au bon à payer est initialisé par un blanc « » sur la ligne de tiers. Il peut être modifié sur la ligne si le guide détail l'autorise.

Lors d'une saisie sans guide, la zone n'apparaît pas en saisie et la zone « Bon à payer » est à blanc « » sur la ligne de tiers.

## Libellé de l'écriture

Le libellé est toujours alimenté dans les pièces.

Saisie avec guide :

- Si la zone « Libellé de l'écriture » est cochée dans le guide entête, alors la zone est déprotégée sur l'entête de pièce et un libellé peut être saisi
- Si la zone « Libellé de l'écriture » n'est pas cochée dans le guide entête, alors la zone est protégée sur l'entête de pièce.
- Le libellé peut être saisi ou alimenté automatiquement en fonction de la zone « Alimentation automatique du libellé » du guide détail (libellé du compte général ou du tiers, libellé de la ligne précédente, ...)

Saisie sans guide :

- le libellé de l'écriture n'apparaît pas dans l'entête de la pièce. Il reste obligatoire sur la ligne détail, pré alimenté avec le libellé du tiers ou du compte mais modifiable.

## Gestion des flux

La saisie des écritures **avec guide** de saisie permet de renseigner un code flux dans l'entête de la pièce comptable, puis sur les lignes détail de la pièce en fonction du guide de saisie.

- Si la case « Flux » est cochée sur le « guide entête », alors la zone est déprotégée dans l'entête de la pièce et la saisie du code flux est obligatoire.
  - o Si la case « Flux » est cochée sur la ligne détail du guide, alors la zone est déprotégée sur la ligne détail. Le code flux provient alors de l'entête de la pièce mais peut être modifié. Il est obligatoire si le compte général est soumis à flux
  - o Si la case « Flux » n'est pas cochée sur la ligne détail du guide, alors la zone est protégée sur la ligne détail. Le code flux provient alors de l'entête de la pièce comptable, mais n'est pas modifiable. Il est mis à jour uniquement sur les lignes détail qui ont un compte général soumis à flux
- Si la case « Flux » n'est pas cochée sur le « guide entête », alors la zone « Flux » est protégée dans l'entête de la pièce.
  - o Si la case « Flux » est cochée sur la ligne détail du guide, alors la zone est déprotégée sur la ligne détail en saisie. Le code flux devient obligatoire sur la ligne détail si le compte général est soumis à flux
  - o Si la case « Flux » n'est pas cochée sur la ligne détail du guide, alors la zone est protégée sur la ligne détail en saisie. Aucun flux ne peut être affecté au mouvement comptable.

Remarque : tous les comptes peuvent être soumis à flux.

- **Cas particulier des intragroupes** : Si la gestion de l'interco est activée dans la société, la validation du brouillard alimente le code flux avec le code 'stat 1' de la fiche tiers ou à défaut avec le code 'stat hors-groupe' défini dans la société sur les comptes soumis à flux,
  - Systématiquement dans les journaux de types Achat et Vente
  - Seulement s'il est à blanc dans les autres types de journaux

## Date de livraison

La saisie des écritures **avec guide** de saisie permet de renseigner une date de livraison sur la pièce comptable.

- Si la zone « Date de livraison » est cochée sur le « guide entête », alors la zone est déprotégée et obligatoire dans l'entête de l'écriture. La date de livraison est automatiquement mise à jour sur tous les mouvements de la pièce comptable.
- Si la zone « Date de livraison » n'est pas cochée sur le « guide entête », alors la zone est protégée dans l'entête de l'écriture. Aucune date de livraison n'est mise à jour sur la pièce comptable.

## Responsable & Type de cycle

Le responsable et le cycle de validation sont obligatoires sur toutes les écritures d'achat qui sont exploitées dans le workflow des BAP. Si le cycle de validation est renseigné sur la pièce comptable, le responsable est obligatoire aussi.

Le workflow dynamique consiste à faire varier le cycle de validation sur les écritures d'achat en fonction du type de cycle, ou type de cycle/catégorie de tiers, du code établissement (si géré), et du montant TTC de la facture.

Le type de cycle saisi dans l'entête de l'écriture peut correspondre à un service, une agence, un lieu géographique, un type de matériel etc...en fonction de l'organisation de l'entreprise. (Exemple : Service informatique, services généraux, agence Siège, véhicules sociétés, etc..).

La « règle d'alimentation du cycle » paramétrée par société sert à définir la méthodologie d'alimentation du cycle de validation en saisie des écritures et en saisie avec pioche :

- En provenance de la fiche tiers
- En fonction du type de cycle
- En fonction du type de cycle et de la catégorie de tiers.

## Responsable

Cette zone est accessible en saisie des écritures et en saisie avec pioche si la zone « Responsable » est cochée sur le guide de saisie entête.

- Si le responsable est renseigné dans l'entête de la pièce, il est reconduit sur toutes les lignes détail de la pièce comptable.
- Si le responsable n'est pas renseigné dans l'entête de la pièce, il est alimenté dès la validation de la ligne de tiers sur la pièce d'achat. Le cycle de validation provient alors de la table des tiers.

### Type de cycle de validation

Si la règle d'alimentation du cycle est définie « En provenance de la fiche tiers », alors le type de cycle est protégé et non renseigné dans l'entête de la saisie des écritures ou en saisie avec pioche.

Si la règle d'alimentation du cycle est « par type de cycle, ou type de cycle/catégorie de tiers », alors le type de cycle de validation est déprotégé en saisie des écritures (et saisie avec pioche). La zone « Type de cycle » est alors contrôlée comme suit :

- Si le cycle de validation est obligatoire dans le guide entête, le type de cycle devient obligatoire dans l'entête de l'écriture d'achat. Il doit être valide, et exister dans la table des types de cycles. Le type de cycle sert à rechercher le cycle de validation en fonction de l'établissement, de la catégorie de tiers (si paramétré), et du montant TTC de la facture.
- Si le cycle de validation est facultatif dans le guide entête, le type de cycle peut être validé à blanc dans l'entête de l'écriture d'achat.

## Cycle de validation

Si la règle d'alimentation du cycle est « en fonction de la fiche tiers », alors le cycle de validation peut être saisi dans l'entête de la pièce, puis reconduit sur toutes les lignes à la validation de la pièce. Si le cycle de validation n'est pas renseigné dans l'entête de la pièce, il est alimenté automatiquement à partir de la table des tiers (FPTIERS) dès la validation de la ligne de tiers dans la pièce.

Si la règle d'alimentation du cycle est « par type de cycle, ou type de cycle/catégorie de tiers », et si

- Le « code cycle obligatoire » n'est pas coché sur le guide entête, le type de cycle et le cycle de validation peuvent être validés à blanc dans l'entête de l'écriture d'achat. Le cycle de validation est donc facultatif lors de l'enregistrement de la pièce comptable.
- Le « code cycle obligatoire » est coché sur le guide entête, le « type de cycle » devient obligatoire dans l'entête de la saisie. Il sert à rechercher le cycle de validation en fonction des critères suivants :
  - Si pour le type de cycle, le montant plancher est à 0 dans la table des « cycles par types » (FPWFTYPDET), alors le cycle de validation est alimenté dans l'entête et sur les lignes détail de l'écriture d'achat quel que soit le montant TTC de la facture. Dans ce cas, le cycle de validation est toujours identique sur les factures comptabilisées sur ce type de cycle, sauf dérogation éventuelle par établissement.

- Si pour le type de cycle, le montant plancher est renseigné dans la table des cycles par type, alors le cycle de validation est alimenté uniquement à la validation de la première ligne de tiers. En effet, le cycle de validation varie en fonction du code établissement (si géré), du type de cycle, de la catégorie du tiers (si paramétré), et du montant TTC de la pièce.
- Si le cycle de validation est renseigné dans l'entête, il devient prioritaire, et ne peut pas être modifié dès que la première ligne de tiers est validée. L'alimentation automatique du cycle en fonction du montant TTC de la facture est donc désactivée. Le code cycle entête est reconduit sur toutes les lignes de l'écriture d'achat

## Exercice

L'exercice est pré renseigné, déduit de la date comptable. Il est obligatoire (avec guide ou sans guide de saisie). Seuls les exercices ouverts peuvent être mouvementés.

## Période et sous-période

La période est pré renseignée, déduite de la date comptable. Elle est obligatoire (avec guide ou sans guide de saisie). Seules les périodes ouvertes peuvent être mouvementées. La période sélectionnée doit appartenir à l'exercice sélectionné.

## Validation de l'entête

Pour valider l'entête de pièce qui répond aux différents contrôles de validité nécessaires et indispensables, activer la touche « **Entrée** ». Cette fonction affiche automatiquement les lignes détail de la pièce.

## Saisie « Détail »

Après avoir validé l'entête de la pièce, les lignes détail de la pièce doivent être renseignées. Chaque ligne détail est soumise à un certain nombre de contrôles fonctionnels avant d'être validée dans FMRESERVE. Certaines zones de la ligne détail sont pré-chargées à partir des données de l'entête de la pièce comptable.

L'écran de la saisie détail se décompose en deux parties :

- Tableur
- Zones de saisie

## Compte général

La saisie d'un compte général est obligatoire sur une pièce de comptabilité générale (avec ou sans guide). Le compte général peut être initialisé sur le guide détail. La fenêtre des comptes généraux affiche désormais la colonne « Date de fermeture des CG ». Ce qui permet d'afficher uniquement les CG actifs, et exclure si besoin les CG dont la date de fermeture est renseignée.

Si un compte général est renseigné par défaut sur le guide, il est pré-chargé automatiquement sur la ligne détail. Le type d'autorisation des comptes généraux est paramétrable sur la ligne :

- 'Tous les codes', alors la zone « Compte général » est accessible et modifiable
- 'Racine' (et racine autorisée paramétrée) alors la zone « Compte général » est accessible et modifiable par un CG ayant la même racine que la racine autorisée
- 'Valeur par défaut', alors la zone « Compte général » est protégée et donc pas modifiable
- 'Comptes généraux de contrepartie par tiers' (et racine autorisée paramétrée) alors la zone « Compte général » est accessible et modifiable par un CG ayant la même racine que la racine autorisée.
  - o Ce paramètre concerne la saisie manuelle des écritures d'achat et de vente. En effet, dès que la ligne de tiers est validée, une fenêtre est affichée proposant la liste des comptes généraux de contrepartie du tiers en provenance de la table FPTIERSCP. La sélection partielle ou totale de tous les CG de contrepartie du tiers est possible via les cases à cocher.
  - o Dès que les CG de contrepartie du tiers sont validés dans la fenêtre, la saisie des écritures pré-positionne de manière chronologique chaque CG de contrepartie dans la zone « Compte général » des mouvements de contrepartie de la pièce dans FMRESERVE. L'utilisateur complète l'enregistrement, puis procède à sa validation.

Remarque : le compte général peut être obligatoire lors de la saisie d'une ODA (opération diverse analytique). Voir le principe dans le paragraphe « Saisie d'une ODA ».

## Auxiliaire

Un code auxiliaire est obligatoire si le compte général est auxiliarisé (avec ou sans guide). Le code auxiliaire paramétré dans le compte général est automatiquement alimenté à la saisie. Sur le guide détail, si un auxiliaire est renseigné sur le guide, il est pré-chargé automatiquement sur la ligne détail.

Si le type d'autorisation est 'Valeur par défaut', alors la zone « Auxiliaire » est protégée ; Si le type d'autorisation est 'tous les codes' alors la zone « Auxiliaire » est modifiable.

## Tiers

Un tiers est obligatoire si le compte général est auxiliarisé (avec ou sans guide). Sur la ligne de guide, un tiers par défaut peut être renseigné et le type de tiers autorisé est paramétrable :

- 'Tous les codes', alors la zone « Tiers » est accessible et modifiable
- 'Racine' (et racine autorisée paramétrée) alors la zone « Tiers » est accessible et modifiable par un tiers ayant la même racine que la racine autorisée
- 'Valeur par défaut', alors la zone « Tiers » est protégée et donc pas modifiable

**Saisie avec guide et zone « Saisie Tiers / CG » cochée :**

Si la case « Saisie Tiers / CG » est cochée, alors la zone « Compte général » est située après le couple auxiliaire/tiers sur la ligne détail, en saisie des écritures. Si la gestion des collectifs autorisés est activée dans l'auxiliaire, seuls les comptes collectifs autorisés sur le tiers (si liste renseignée) ou sur l'auxiliaire (si renseignée, et celle du tiers à blanc), sont affichés dans la piqliste des comptes généraux. Lors de la validation de la ligne tiers, un compte collectif non autorisé sur le tiers ne peut pas être validé.

**Saisie avec guide et zone « Saisie Tiers / CG » non cochée :**

Si la case « Saisie Tiers / CG » n'est pas cochée, alors la zone « Compte général » est située avant le couple auxiliaire/tiers, sur la ligne détail, en saisie des écritures. Tous les comptes collectifs sont affichés dans la piqliste des comptes généraux, car l'auxiliaire et le tiers ne sont pas encore renseignés à ce stade. Si la gestion des collectifs autorisés est activée dans l'auxiliaire, Le contrôle du compte collectif autorisé sur le tiers est tout de même activé à de la validation de la ligne tiers. Un compte collectif non autorisé sur le tiers ne peut pas être validé.

**Saisie sans guide :**

La zone « Compte général » est située avant le couple auxiliaire/tiers, sur la ligne détail en saisie des écritures. Tous les comptes collectifs de la société sont affichés dans la piqliste des comptes généraux, car l'auxiliaire et le tiers ne sont pas encore renseignés à ce stade. Lors de la validation de la ligne tiers, si la gestion des collectifs autorisés est activée dans l'auxiliaire, le contrôle du compte collectif autorisé sur le tiers est tout de même effectué. Un compte collectif non autorisé sur le tiers ne peut pas être validé.

## Libellé

Le libellé de l'écriture peut être renseigné manuellement en saisie des écritures, ou alimenté automatiquement en fonction de la zone « Alimentation automatique du libellé » du guide détail. Cette dernière définit l'origine du libellé à mettre à jour dans le libellé de l'écriture en saisie :

## Libellé complémentaire

La saisie des écritures **avec guide** permet de renseigner un libellé complémentaire sur les mouvements détail de la pièce.

- Si la case « Libellé complémentaire » est cochée sur le guide détail, alors la zone « Libellé complémentaire » est déprotégée sur la ligne détail, en saisie des écritures. La valeur est libre, et facultative.

- Si la case « Libellé complémentaire » n'est pas cochée sur le guide détail, alors la zone « Libellé complémentaire » est protégée sur la ligne détail, en saisie des écritures.

## Gestion des montants et sens

### Montants signés :

- Si la case « Autoriser les montants négatifs » est cochée dans les « paramètres généraux » de la société, alors les montants peuvent être signés sur la ligne détail.
- Si la case « Autoriser les montants négatifs » n'est pas cochée dans les « paramètres généraux » de la société, alors les montants signés sont interdits sur la ligne détail.

### Montant en monnaie société ou en devise :

- Si la société ne gère pas les devises, la pièce est saisie en monnaie société. Seuls les montants en monnaie société peuvent être renseignés sur la ligne détail. Lors de la validation de la ligne détail, le montant en devise est automatiquement chargé par le montant en monnaie société, le cours de la devise est à 1 et le code devise égal à la devise société.
- Si la société gère les devises, la pièce est saisie en devise. Seuls les montants en devise peuvent être renseignés sur la ligne détail, et la contrevaletur en monnaie société est calculée automatiquement.

### Gestion du sens :

- Lors d'une saisie d'écriture avec guide, le sens des montants est subordonné au paramétrage de la ligne détail du guide. Si le « sens par défaut » de la ligne de guide est initialisé avec :
  - o Sens débit : le montant débit (en monnaie société ou en devise) est déprotégé, et le crédit est protégé.
  - o Sens crédit : le montant crédit (en monnaie société ou en devise) est déprotégé, et le débit est protégé.
  - o Solde : le solde de la pièce est calculé automatiquement par le programme de saisie. Si le solde de la pièce est créditeur, le montant est renseigné au débit (en monnaie société ou en devise). Si le solde de la pièce est débiteur, le montant est renseigné au crédit afin d'équilibrer la pièce comptable.
  - o Aucun : dans ce cas, les deux montants « débit et crédit » (en monnaie société ou en devise) sont déprotégés.

Remarque : Si le sens est obligatoire sur le guide détail, il ne peut pas faire l'objet de modification en saisie des écritures, s'il est facultatif sur le guide détail, il peut être inversé à la demande par le bouton « Inverser le sens (ou **CTRL V**) ».

Dans la saisie sans guide, les montants « débit et crédit » sont automatiquement déprotégés sur chaque ligne détail.

## Moyen de paiement

La saisie des écritures (avec ou sans guide) permet de renseigner un moyen de paiement sur le mouvement comptable.

- Dans tous les cas, le moyen de paiement est alimenté automatiquement à la saisie dans les journaux d'achat et de vente quand le paramétrage des tiers le permet
- Si la case « Moyen de paiement » n'est pas cochée sur le guide détail, alors il est protégé sur la ligne en saisie
- Si la case « Moyen de paiement » est cochée sur le guide détail, il est modifiable sur la ligne en saisie. Même principe si saisie sans guide.
  - o Si la CASE « Moyen de paiement obligatoire » est cochée sur le guide détail, alors la zone « Moyen de paiement » doit obligatoirement être renseignée en saisie

## Gestion de la TVA

**Remarque :** Il est très vivement conseillé, voir indispensable (sauf cas particuliers très rares), de cocher la case « **Contrôle TVA** » sur le code TVA pour activer le contrôle de cohérence entre la base HT et le montant de TVA lors de la saisie.

Dans ce cas, la saisie des écritures permet de gérer la TVA, et effectue les contrôles de cohérence entre la base de TVA (recalculée à partir du montant et du taux de TVA de la ligne TVA), le montant HT et le montant TTC. Ces contrôles de TVA sont appliqués dans les journaux de type achat, vente, ou financier, en saisie des écritures avec ou sans guide.

Afin d'autoriser quelques centimes d'écart sur le montant de TVA, il est possible de paramétrer deux montants d'écart de TVA dans la société :

- Ecart de TVA autorisé sur une ligne : [Base de TVA calculée \*taux = montant TVA +ou- écart ligne]  
Par exemple, saisie de TVA 65,33 - taux 19,6% → la base alimentée est de 333,32 soit [(65,33/19,6%)=333,316 arrondi] - contrôle ligne : [(333,32\*19,60%) – TVA saisie] = L  
La ligne ne peut être validée que si L est compris dans le montant d'écart ligne autorisé.
- Ecart de TVA autorisé sur une pièce : [somme des comptes assujettis à TVA \* taux TVA de la ligne = somme des montants de TVA + ou – l'écart pièce]  
[( $\sum$  CG assujettis TVA \* Taux de TVA de la ligne) – ( $\sum$  CG TVA)] = P.  
La pièce ne peut être validée que si P est compris dans le montant d'écart pièce autorisé

Dans tous les cas, le programme contrôle aussi que la somme des comptes assujettis à TVA = somme des bases de TVA (des lignes de TVA), si ce n'est pas le cas, une fenêtre s'affichera, récapitulant les bases et montant des TVA de la pièce, pour mise à jour manuelle.

## Gestion des échéances

La saisie des écritures permet de renseigner une échéance (avec ou sans guide) ou plusieurs échéances (si guide) sur une pièce comptable.

- Dans tous les cas, l'échéance est alimentée automatiquement à la saisie dans les journaux d'achat et de vente quand le paramétrage des tiers le permet
- Si la case « Echéance » est cochée sur le guide détail, alors l'échéance est déprotégée sur la ligne en saisie (même chose si saisie sans guide). Si elle est obligatoire dans le guide détail, elle doit être renseignée en saisie des écritures.
- Si la case « Echéance » n'est pas cochée sur le guide détail, la zone est protégée en saisie

Une ligne peut être ventilée sur plusieurs échéances si besoin. Pour cela :

- Cocher la case « Multi-échéance » sur le guide détail, un écran de ventilation multi-échéance s'affiche en saisie. Les montants sont affichés en monnaie société et en devise. Le total des échéances doit correspondre au montant de la ligne TTC.  
Ces mouvements multi-échéance peuvent être exploités dans l'édition du grand livre auxiliaire et en consultation auxiliaire.

## Flux

Si la case « Flux » est cochée sur le guide détail, la zone « Flux » est alors déprotégée sur la ligne en saisie. La valeur peut provenir de l'entête de la pièce, mais reste modifiable, La zone est obligatoire si le compte est soumis à flux

### « BAP » modifiable.

Si la case « BAP modifiable » est cochée sur le guide détail, alors la zone « Bon à payer » est modifiable sur la ligne détail en saisie (Cf. ligne de guide)

## Centre sur ligne de tiers

La saisie des écritures **avec guide** permet de renseigner un « centre d'imputation » sur la ligne de tiers

- Si la case « Centre sur ligne Tiers » est cochée sur le guide détail, alors la zone « Centre » est déprotégée sur la ligne détail (Cf. ligne de guide)
  - o Si le « Type de CI sur ligne de tiers » est coché sur le type de centre d'imputation, alors seuls les centres d'imputation de ce type de centre sont autorisés (et proposés dans le filtre) sur la ligne de tiers.
  - o Si le « Type de CI sur ligne de tiers » n'est pas coché sur le type de centre, alors tous les centres d'imputations sont autorisés sur la ligne de tiers.

Ce centre est exploité dans les balances âgées, et les relevés de vente, les relances clients.

## Etablissement

Si la case « Etablissement » est cochée sur le guide détail, alors la zone « Etablissement » est modifiable sur la ligne en saisie. La valeur est pré-chargée par le code établissement de l'entête de la pièce. La pièce peut donc être multi-établissement.

## Gestion du tiers Payeur

La saisie des écritures permet de renseigner un « tiers payeur » sur la ligne de tiers. Si le tiers payeur est renseigné dans le tiers, dans le fichier FPTIERS, alors la valeur est pré-chargée automatiquement en saisie des écritures, avec ou sans guide (et en intégration des écritures BATCH également)

- Si la case « Tiers payeur » est cochée sur le guide détail, alors la zone « Tiers payeur » est modifiable sur la ligne en saisie. Le paramétrage de la ligne peut, en plus, la rendre obligatoire
- Si la zone « Tiers payeur » n'est pas cochée sur le guide détail, alors la zone « Tiers payeur » est protégée.

## Gestion du tiers Livré

La saisie des écritures **avec guide** permet de renseigner un « tiers livré » sur la ligne de tiers.

Si la case « Tiers livré » est cochée sur le guide détail, alors la zone « Tiers livré » est déprotégée sur la ligne détail. Le paramétrage de la ligne peut, en plus, la rendre obligatoire

## Cause d'évènement

La saisie des écritures **avec guide** permet de renseigner une cause d'évènement sur la ligne

Si la case « cause d'évènement » est cochée sur le guide détail, alors la zone « cause d'évènement » est accessible et obligatoire sur la ligne en saisie.

## Date de valeur

La saisie des écritures **avec guide** permet de renseigner une date de valeur sur la pièce comptable. 'Aucune restitution de cette date en standard.

Si la zone « Date de valeur » est cochée sur le guide détail, alors la zone « Date de valeur » est déprotégée et obligatoire sur la ligne détail en saisie.

## Numéro de chèque

La saisie des écritures **avec guide** permet de renseigner un numéro de chèque sur la ligne détail de la pièce comptable. (Cf. ligne de guide)

Le numéro de chèque n'est pas ou très peu (onglets 'pièce' et 'les numéros de document') exploité dans Anaël finance. Préférez la zone **référence document** pour saisir le n° de la pièce externe qui peut être un n° de chèque ou de facture ou de bordereau et qui est correctement exploitée.

## Référence document

La saisie des écritures **avec guide** permet de modifier la référence document sur la ligne détail de la pièce comptable.

Si la case « Référence document modifiable » est cochée sur le guide détail, alors la zone est déprotégée sur la en saisie. La valeur pré-chargée par la référence document de l'entête de la pièce est modifiable.

## Contrôle d'unicité de la référence document

La saisie des écritures permet de contrôler l'unicité de la « référence document » sur le couple « tiers/compte général » ou sur le « tiers » seul (quel que soit le compte auxiliaisé) en fonction du contrôle activé sur le journal. Ce contrôle d'unicité des références documents est activé uniquement sur les journaux d'achat (Type A) et de vente (type V) prend en compte la racine des « comptes fournisseurs », « des comptes fournisseurs d'immobilisation » ou des « comptes clients » définie dans les classes de comptes de la société. La recherche de la référence document se fait sur l'ensemble des mouvements historiques.

Les différents contrôles sont les suivants selon le paramétrage de la zone « Unicité des références documents » du journal de comptabilisation. Si la zone « Unicité des références documents » est initialisée par :

- « **Pas de contrôle** » : aucun contrôle de doublon n'est effectué sur la référence document de l'écriture d'achat ou de vente. Il est possible de saisir plusieurs écritures d'achat ou de vente ayant une même référence document dans la base de données.
- « **Contrôle bloquant par CG/TIERS** » : la saisie des écritures contrôle que la référence document n'existe pas déjà pour le couple « Compte général/tiers » sur des écritures déjà comptabilisées dans le brouillard (FMBROUILLARD) et dans les historiques comptables (FMJOR). Ce contrôle est effectué sur les écritures d'achats ou de ventes. Si une référence de document est détectée en double dans la base de données, un message bloquant s'affiche, et la ligne ne peut pas être validée dans FMRESERVE. L'utilisateur doit se repositionner dans l'entête de la saisie pour modifier la référence document.

La référence document existe déjà pour le tiers et le compte général. Modifier la référence document !

Société : CEZ01

Compte général : aaaaaaa

Tiers : bbbbbb

Référence document : yyyyyyy

- « **Contrôle non bloquant par CG/TIERS** » : la saisie des écritures contrôle que la référence document n'existe pas déjà pour le couple « Compte général/tiers » sur des écritures déjà comptabilisées dans le brouillard (FMBROUILLARD) et dans les historiques comptables (FMJOR). Ce contrôle est effectué sur les écritures d'achats ou de ventes. Si une référence de document est détectée en double dans la base de données, un message d'alerte s'affiche, et l'utilisateur peut se repositionner dans l'entête de la saisie pour modifier la référence document le cas échéant. La ligne détail peut tout de même être validée dans FMRESERVE.

La référence document existe déjà pour le tiers et le compte général. Modifier la référence document !

Société : CEZ01

Compte général : aaaaaaa

Tiers : bbbbbb

Référence document : yyyyyyy

- « **Contrôle bloquant par TIERS** » : la saisie des écritures contrôle que la référence document n'existe pas déjà pour le tiers (quel que soit le compte auxiliaisé) sur des écritures déjà comptabilisées dans le brouillard (FMBROUILLARD) ou dans les historiques comptables (FMJOR). Ce contrôle est effectué sur les écritures d'achats ou de ventes. Si une référence de document est détectée en double dans la base de données, un message bloquant s'affiche, et la ligne ne peut pas être validée dans FMRESERVE. L'utilisateur doit se repositionner dans l'entête de la saisie pour modifier la référence document.

La référence document existe déjà pour le tiers. Modifier la référence document !

Société : CEZ01

Tiers : xxxxxx

Référence document : yyyyyyy

- « **Contrôle non bloquant par TIERS** » : la saisie des écritures contrôle que la référence document n'existe pas déjà pour le tiers (quel que soit le compte auxiliaisé) sur des écritures déjà comptabilisées dans le brouillard (FMBROUILLARD) et dans les historiques comptables (FMJOR). Ce contrôle est effectué sur les écritures d'achats ou de ventes. Si une référence de document est détectée en double dans la base de données, un message d'alerte s'affiche, et l'utilisateur peut se repositionner dans l'entête de la saisie pour modifier la référence document le cas échéant. La ligne détail peut tout de même être validée dans FMRESERVE.

La référence document existe déjà pour le tiers. Modifier la référence document !

Société : CEZ01

Tiers : xxxxxx

Référence document : yyyyyyy

- Blanc (non renseigné) : le journal de comptabilisation n'est pas concerné par le contrôle d'unicité de référence document. En effet, le contrôle d'unicité de référence document ne concerne que des journaux d'achat (type A) ou de vente (Type V). Tous les autres journaux en sont exclus.

## Stat15 et stat20

Ces zones, facultatives, sont accessibles sans guide. Aucune restitution standard.

## Saisie des imputations analytiques

### Ouverture du tableur analytique

La fenêtre de saisie des imputations analytiques est obtenue soit directement à la saisie d'un compte général suivi en analytique, soit à partir du bouton « analytique » de la saisie des lignes détail.

L'ouverture du tableur analytique peut toutefois être conditionnée à partir du paramétrage du compte général. En effet, en maintenance des comptes généraux (Onglet « Axes analytiques »), la zone « Ouverture de la fenêtre analytique en saisie » permet de déclarer le type d'ouverture du tableur analytique souhaité en saisie des écritures sur le compte général.

- Si cette zone est cochée, alors le tableur de saisie des imputations analytiques est toujours ouvert en saisie des écritures :
  - o si les imputations sont incomplètes ou invalides,
  - o ou même si les imputations analytiques sont complètes et valides sur tous les axes du compte général.
- Si cette zone n'est pas cochée, alors le tableur de saisie des imputations analytiques :
  - o ne s'ouvre pas en saisie si les imputations analytiques sont complètes et valides sur tous les axes du compte général.
  - o s'affiche uniquement si les imputations sont incomplètes ou invalides sur les axes du compte général.

### Comptabilité analytique

Avant d'aborder la gestion de la comptabilité analytique en détail, rappelons quelques généralités. La saisie des écritures permet d'exploiter 10 axes analytiques par compte général, ou par mouvement purement analytique. Le dernier axe analytique exploitable est défini au niveau de la société.

Le suivi analytique est paramétré au niveau du compte général, ou éventuellement au niveau du « guide entête » de saisie pour les ODA (si non exploitées à partir d'un compte général).

La saisie d'un mouvement analytique est effectuée par axe analytique, en montant ou en pourcentage. Un mouvement analytique est composé d'un centre d'imputation, une nature analytique et un chapitre (si géré). Le montant du mouvement est commun à tous les axes analytiques. L'objectif de ce principe est de permettre des croisements d'axes (si paramétrés) à condition que la nature analytique et le chapitre (si géré), soient identiques sur les différents axes du mouvement analytique.

Gestion des chapitres : Si la case « Gestion des chapitres » est cochée dans les « paramètres analytiques » de la société, le chapitre doit être informé sur le mouvement analytique. Sinon, les chapitres ne sont pas exploités sur la société et la zone est protégée en saisie des écritures.

Deux catégories d'écritures permettent d'exploiter la comptabilité analytique au sein de la société.

- Ecritures de comptabilité générale soumises à imputation analytique
- Ecritures purement analytiques (ODA).

## Axe tiers

L'axe tiers permet d'analyser des mouvements analytiques dont le centre d'imputation découle de certaines valeurs de la fiche tiers. Il est défini au niveau des axes analytiques et plusieurs axes tiers peuvent être définis au sein d'une société.

Pour exploiter ce principe, la zone qui sert de « centre de correspondance tiers » (code stat1, stat2, pays, agent, région, catégorie 1, 2, 3, 4, ou 5, ou code tiers) est définie au niveau de l'axe tiers. C'est la valeur de cette zone qui sera chargée dans la zone 'centre d'imputation' de l'axe tiers. Remarque : les valeurs à rechercher sur les comptes de tiers doivent exister également dans la table des « Centres d'imputations »

Exemple :

- Axe 4 défini comme « Axe tiers » et
- « Code pays » défini comme zone de Centre de correspondance tiers
- Compte 700980 mouvementé sur les axe 0 et 4.
- Tiers : C100 pays : **DE** (Allemagne)

En saisie des écritures, le code pays vient se mettre à jour automatiquement dans la zone « Centre d'imputation » de l'axe 4

-	Axe	Centre d'imputation	Nature	Chapitre	Montant société	Montant devise
-	0	C100	NAT01	70	15.000,00	15.000,00
-	4	<b>DE</b>	Z01	70	15.000,00	15.000,00

Si la pièce comptable a un tiers, le centre d'imputation de l'axe tiers est pré-chargé automatiquement à partir de la zone de la fiche tiers. Ce centre d'imputation est imposé et non modifiable par l'utilisateur. Le contrôle habituel « CI autorisé par nature » s'applique également.

Si la pièce comptable (ODG ou ODA) n'a pas de tiers, le centre d'imputation de l'axe tiers doit être renseigné manuellement par l'utilisateur. Les principes standards s'appliquent alors.

## Imputations analytiques par défaut sur le CG :

Les comptes généraux suivis en analytique peuvent être associés à des imputations analytiques par défaut sur le CG, indépendamment des autorisations habituelles (Natures autorisées sur CG, et centres d'imputations autorisés sur les natures). Ces imputations analytiques par défaut sur CG proviennent de la table FPCPTGANA (Table secondaire des comptes généraux FPCPTGENE).

En saisie des écritures, l'alimentation des imputations dans le tableur analytique repose sur les principes suivants :

- La saisie recherche en priorité les imputations analytiques par défaut sur le CG dans la table FPCPTGANA.
- S'il existe des imputations analytiques par défaut sur le CG sur la société d'exploitation ou la société modèle, alors ces valeurs sont chargées en priorité dans le tableur analytique. Si des zones sont à blanc, les autorisations CG/Natures et Natures/CI viennent compléter alors les axes analytiques sur le compte général.
- Si aucune imputation analytique par défaut n'existe sur le CG, alors les autorisations CG/Natures et Natures/CI s'appliquent sur les axes analytiques du compte général. A défaut d'autorisations, l'utilisateur doit saisir manuellement les imputations analytiques.

## Natures autorisées sur les comptes généraux :

Si la case « Comptes généraux liés à une table des natures » dans les « paramètres analytiques » de la société

- est cochée : les natures autorisées sur les comptes généraux doivent impérativement être définies, sinon, la ligne détail ne pourra pas être validée en saisie des écritures.
- n'est pas cochée : alors toutes les natures analytiques sont autorisées sur les comptes généraux.

## Centres d'imputations autorisés sur les natures :

Si la zone « Contrôle du CI » de la nature

- est cochée : les CI autorisées sur les natures doivent impérativement être définis par type de centre sinon la ligne détail ne pourra pas être validée en saisie des écritures
- n'est pas cochée : tous les CI associés au type de centre sont autorisés sur la nature.

## Écritures de CG soumises à imputation analytique

Dans le plan comptable, les axes gérés sont définis chaque compte général soumis à analytique. Ces axes sont alors obligatoires en saisie des écritures sur le compte.

Les natures et (chapitre si géré) peuvent être renseignées de différentes manières en saisie :

- manuellement par l'utilisateur
- pré-remplis en priorité par les imputations analytiques par défaut sur le CG, ou
- pré-remplis si le lien est unique entre le compte et la nature (nature autorisée par compte)
- pré-remplis avec la première nature autorisée si le lien entre le compte et la nature n'est pas unique et que le paramétrage de la société le permet.

Les Centres d'imputation peuvent être remplis de différentes manières :

- manuellement par l'utilisateur
- pré-remplis en priorité par les imputations analytiques par défaut sur le CG, ou
- pré-remplis via une table de répartition analytique sur compte général. (La table de répartition définit les centres d'imputations et leur pourcentage de répartition respectif par axe)
- pré-remplis si le lien est unique entre la nature et le centre d'imputation (centre autorisé par nature)
- pré-remplis avec le premier centre autorisé si le lien entre la nature et le centre d'imputation n'est pas unique et que le paramétrage de la société le permet.

Ce principe est valable pour une saisie avec guide ou sans guide.

## Écritures purement analytiques (ODA)

Dans le cas des ODA, le nombre d'axe analytique à renseigner en saisie des écritures provient du compte général ou du guide :

- si la zone « OD analytique avec compte général » est cochée dans les « paramètres analytiques » de la société, alors la saisie d'un compte général est obligatoire sur une ODA. Les numéros d'axes analytiques définis sur le compte général servent de référence en saisie des écritures. Ce compte général est mémorisé **à titre informatif** sur le mouvement analytique. Les « centre d'imputation, nature et chapitre » associés à ce compte général sont automatiquement pré-remplis en saisie.
- si la zone « OD analytique avec compte général » n'est pas cochée dans les « paramètres analytiques » de la société, alors les numéros d'axes analytiques à renseigner doivent être définis dans le « guide entête ». Ces derniers deviennent obligatoires en saisie des écritures. La validation de l'entête de la pièce analytique est impossible si le guide est mal paramétré.

## Workflow dynamique

### Principe

Après avoir validé la première ligne de tiers sur l'écriture d'achat, le cycle de validation est chargé sur l'écriture en fonction de la règle d'alimentation du cycle définie par société.

Si la règle d'alimentation du cycle est « En provenance de la fiche tiers », alors le cycle de validation est alimenté sur la ligne détail soit à partir de l'entête de la pièce (si déjà renseigné), soit à partir de la table des tiers dès la validation de la ligne de tiers sur l'écriture d'achat. Dans ce cas précis, le cycle de validation est totalement indépendant du code établissement et du montant TTC de la pièce.

Si la règle d'alimentation du cycle est « Par type de cycle », ou « Par type de cycle et catégorie de tiers », alors la méthodologie d'alimentation du cycle de validation repose sur les principes suivants :

- Si le cycle de validation n'est pas renseigné dans l'entête de la pièce, dès la validation de la première ligne de tiers, le cycle de validation :
  - o est recherché dans la table des cycles par type.
  - o varie en fonction :
    - du type de cycle renseigné dans l'entête.
    - du code établissement de la pièce (si géré). Le traitement recherche dans la table « des cycles par type » l'enregistrement correspondant au code établissement de la pièce, ou à défaut l'établissement \*\*\*\*.
    - de la catégorie du tiers (si paramétré dans la règle d'alimentation du cycle),
    - et du montant TTC de la pièce. Pour le type de cycle, le traitement recherche les montants TTC plancher dans la table des cycles par type pour extraire le cycle de validation correspondant. Le contrôle est effectué sur le montant en devise (si géré).

Si pour le type de cycle, l'unique montant plancher est à 0 dans la table des cycles par type, alors le cycle de validation est toujours identique sur toutes les pièces comptables comptabilisées sur ce type de cycle (sauf dérogation par établissement) quel que soit le montant TTC de la facture.

Si un de ces critères fait défaut, un message bloquant empêche la validation de la ligne détail. L'utilisateur doit renseigner les données dans l'entête de la pièce dans ce cas.

- Si le cycle de validation est déjà renseigné dans l'entête de la pièce, il devient prioritaire, puis est reconduit sur toutes les lignes détail. L'alimentation automatique en fonction du code établissement, de la catégorie du tiers (si paramétré) et du montant en devise TTC est désactivée dans ce cas.

## Modification du détail du cycle en saisie

Le bouton « Détail cycle » est accessible si la zone « Détail du cycle modifiable » est cochée dans le guide de saisie entête. Sinon, ce bouton est grisé et non accessible en saisie des écritures (et en saisie avec pioche).

Si le détail du cycle est modifiable, alors il est possible d'ajouter des approbateurs, de supprimer des approbateurs, ou de modifier des approbateurs sur des niveaux déjà existants.

Lors de l'ajout d'un approbateur sur le détail du cycle de validation, incrémenter le niveau d'approbation.



Les modifications du cycle sont mémorisées dans la table FMRESCYCL. Si aucune modification n'est effectuée sur le détail du cycle, alors la table FMRESCYCL n'est pas mise à jour.

## Validation de l'écriture et mémorisation du détail du cycle

Lors de la validation effective de l'écriture d'achat dans le brouillard, si le détail du cycle de validation a été modifié en saisie des écritures (ou en saisie avec pioche), les approbateurs validés dans le cycle de validation (mémorisés dans FMRESCYCL) sont alors reconduits dans la table FMJORCYCL (Détail du cycle modifié).

L'envoi des BAP dans le workflow des BAP prend en compte les enregistrements de FMJORCYCL pour alimenter la table DETAIL\_WFL « détail des cycles » dans le workflow.

## Saisie avec «Lettrage»

L'écran de lettrage est accessible directement à partir de la ligne de saisie (si enchainement paramétré dans la ligne de guide) ou par l'intermédiaire du bouton Lettrage

### Lettrage : Paramètres

La saisie des écritures permet d'exploiter différentes fonctions de lettrage. Seules les pièces comptables sont prises en compte dans le lettrage, les extracomptables en sont exclues. Pour afficher l'écran de lettrage, presser **CTRL + T**.

Les comptes de tiers ou les comptes généraux lettrables en cours de lettrage sont toujours rappelés dans le haut de l'écran, en guise d'information. Le code établissement renseigné dans l'entête de la pièce de règlement y est affiché également.

Afin de mener à bien le lettrage avec écart de change, différence de règlement, et escompte, un certain nombre de paramètres doivent être mis à jour.

#### - **Comptes automatiques :**

Les comptes comptables doivent être paramétrés dans la table des « comptes automatiques », par type de compte, et éventuellement par établissement. Le code établissement \*\*\*\* signifie 'tous les établissements'. Si les comptes généraux sont soumis à imputation analytique dans le plan comptable, alors le paramétrage des imputations analytiques est obligatoire dans la table des « comptes automatiques ». Les comptes automatiques sont pris en compte lors de la génération des mouvements d'écart.

##### **Comptes d'écart de règlement :**

Type 01 : Perte sur règlement

Type 02 : Gain sur règlement

##### **Gestion des escomptes :**

Type 03 : Escompte accordé

Type 04 : Escompte obtenu

Type 08 : TVA sur escompte accordé

Type 09 : TVA sur escompte obtenu

##### **Comptes d'écart de change :**

Type 06 : Perte de change

Type 07 : Gain de change

#### - **Fiche tiers :**

Paramétrer le taux d'escompte sur la fiche tiers

- **Seuil de différence de règlement :**  
Paramétrer le seuil de différence de règlement pour le calcul des écarts de « différences de règlement ».

## Lettrage : principes

### Règlement Global/détail

Les principales méthodes de lettrage sont 'Lettrage rapide' ou 'Lettrage par pointage'. Dans les 2 cas, la génération des lignes découlant du lettrage, sur le compte lettré peut être en global ou en détail.

- Génération « en détail » : le lettrage génère sur le compte lettré autant de lignes de règlement qu'il y a de lignes pointées (ou extraites si lettrage rapide)
- Génération du règlement « en global » : Par **code pointage**, le lettrage génère une seule ligne de règlement sur le compte lettré correspondant au total des lignes pointées avec ce code (ou extraites si lettrage rapide)
- La ligne de contrepartie (trésorerie) est saisie manuellement (si saisie sans guide), ou générée par la ligne de guide (si saisie avec guide).

Les fichiers des mouvements historiques (FMHISTORAUXI et FMJOR) sont impactés par le lettrage  
Les 3 zones mises à jour sur les lignes lettrées/soldées sont les suivantes :

- numéro de lettrage : DLETTTRAGENW
- date du plus haut lettrage : DATHAUTLET = date du document entraînant le lettrage
- date de lettrage : DATLETRNW

### Lettrage rapide :

L'objectif du lettrage rapide est de faciliter le lettrage d'un ensemble de pièces comptables affectées d'une référence unique. Il est possible d'activer un lettrage rapide sur une référence document, une référence pré-lettrage, une référence « Affectation 1 » ou « Affectation 2 (Exemple : RLV00001 dans TAFPEC2). Le lettrage rapide s'effectue sans qu'il soit nécessaire de charger les pièces non lettrées dans le tableur.

Génération du règlement détail ou global : Le choix de la « génération du règlement » est obligatoire afin de définir les modalités de génération des lignes de règlement. En effet, le type de « génération de comptabilisation » peut être « En global » ou « En détail ».

Pour valider le lettrage rapide, cliquer sur « LETTRAGE RAPIDE ». Les lignes de règlements sont automatiquement chargées dans le tableur de saisie des écritures.

Dans le cas d'un lettrage rapide, il s'agit toujours d'un règlement total (sans escompte, et sans différence de règlement).

**Exemple** Tiers : C270 CG : 411110 - Lettrage rapide sur la Référence RLV0001 dans TAFPEC2

<b>Lettrage rapide en détail :</b>		DEBIT	CREDIT
C270/411110	Règlement RLV0001		12.500,00
C270/411110	Règlement RLV0001		8.000,00
C270/411110	Règlement RLV0001		10.000,00
512800	Règlement RLV0001	30.500,00	
<b>Lettrage rapide en global :</b>		DEBIT	CREDIT
C270/411110	Règlement RLV0001		30.500,00
512800	Règlement RLV0001	30.500,00	

### Lettrage par pointage :

Le lettrage par pointage consiste à effectuer un pointage des linges au sein d'un tableur. Comme pour le lettrage rapide, il peut être effectué en global, en détail, ou les deux (panaché) au sein d'une même pièce de règlement. Il répond à un certain nombre de contraintes en fonction du paramétrage de la société (équilibre des pièces par établissement, lettrage équilibré par établissement, lettrage équilibré en devise etc.).

Il faut sélectionner un code pointage avant de sélectionner les pièces comptables dans le tableur. Les différents codes pointage possibles sont les suivants :

- Règlement en GLOBAL :
  - o Lettrage total (Code pointage TG)
  - o Escompte (Code pointage EG)
  - o Différence de règlement (Code pointage DG)
  - o Lettrage partiel (Code pointage PG)
- Règlement en DETAIL :
  - o Lettrage total (Code pointage TD)
  - o Escompte (Code pointage ED)
  - o Différence de règlement (Code pointage DD)
  - o Lettrage partiel (Code pointage PD)

### Chargement du tableur de lettrage :

Pour afficher les écritures non lettrées du compte (compte tiers ou compte général lettrable) correspondant aux critères de sélection, presser « Recherche des écritures ». Le tableur charge automatiquement les écritures non lettrées du tiers.

### Gestion des écarts de change :

Si le lettrage est effectué en devise, il est possible de mettre en évidence un écart de change lors de la génération des lignes de règlements.

- o Si la zone « Cours Devise à la date de document » est cochée, alors c'est le cours de la devise à la date du règlement qui est pris en compte, soit le cours de devise saisi en entête de règlement. S'il est différent de celui de la facture en cours de lettrage, alors un écart de change est mis en évidence.

- Si la zone « Cours Devise à la date de document » n'est pas cochée, alors le règlement est enregistré au cours de la devise de la facture en cours de lettrage. Pas de génération d'écart de change.

## Les différents types de lettrage

### **Lettrage total :**

Les pièces sélectionnées ont le montant réglé automatiquement pré-chargé par le montant de la facture. Il s'agit d'un lettrage total sans différence de règlement, ni escompte.

### **Lettrage avec différence de règlement :**

Le seuil de différence de règlement est contrôlé lors de la validation du montant réglé.

Il est contrôlé par règlement enregistré dans le compte, autrement dit :

- Si pointage détail : la différence de règlement est contrôlée par ligne. Chaque ligne, générant une écriture de règlement, pourrait être pointée avec une différence égale à celle qui est paramétrée dans le seuil
- Si pointage global : la différence est contrôlée sur l'ensemble des lignes pointées par 'DG' puisque le règlement enregistré correspond à la somme de ces lignes.

### **Lettrage avec escompte**

Seules les pièces comptables mouvementées sur un journal d'achat ou de vente sont concernées par le règlement avec escompte. Toutes les pièces comptables mouvementées sur d'autres journaux sont exclues. Les comptes automatiques et TVA sur escompte doivent être paramétrés, ainsi que le taux d'escompte du tiers.

Les pièces comptables qui font l'objet d'escompte ont les « montant réglé, montant d'escompte, montant de TVA sur escompte » automatiquement calculés. Ces montants peuvent faire l'objet de modification. En saisie des écritures :

- Le taux d'escompte provient de la fiche tiers.
- Le taux de TVA pris en compte est celui de la fiche tiers ou à défaut le code TVA du compte paramétré dans le compte automatique de type 08 ou 09 « TVA sur escompte accordé ou obtenu ».

### **Lettrage partiel**

Le lettrage partiel permet d'affecter un montant de règlement inférieur ou supérieur au montant des pièces pointées. Les pièces ne sont pas lettrées dans les fichiers de mouvements historiques. Seule la zone « pré-lettrage » est mise à jour pour faire le rapprochement entre la facture d'origine et le règlement partiel

---

## Autres actions

### Mise à jour du code pointage dans le tableau

Pour mettre à jour le code pointage sur les pièces sélectionnées, presser « Validation Lettrage », et pour valider le règlement, presser « Quitter ». Quand un code lettrage a déjà été traité au sein d'une pièce de règlement, il ne peut pas être utilisé une autre fois.

### Recalcul du lettrage

Si un montant réglé fait l'objet de modification, le recalcul du lettrage doit être relancé. Presser sur « Recalcul lettrage ».

### Annulation du pointage :

Pour annuler le pointage, c'est-à-dire désélectionner toutes les factures qui ont déjà un code pointage, presser « Annul. Sélection ». Cette fonction remet à blanc les codes pointages, et les montants de règlement.

## Autres fonctions (boutons)

### Validation de la ligne

Pour valider un mouvement comptable dans le fichier des écritures en réserve FMRESERVE, répondant à tous les contrôles comptables nécessaires et indispensables, presser « **CTRL Entrée** » ou « **CTRL+E** ».

### Nouvelle ligne

La saisie avec guide permet d'afficher une nouvelle ligne ayant les mêmes caractéristiques que la ligne précédemment validée. Cette fonction est possible si la « ligne détail » du guide est déclarée « répétitive ». Presser le bouton « Nouvelle ligne » ou **CTRL+I**.

Dans le cas d'une saisie sans guide, dès qu'un mouvement est validé, il est possible d'en générer un autre sans faire appel à la fonction **CTRL+I**.

### Contreparties automatiques

La saisie des écritures permet de générer une ou plusieurs lignes de contreparties automatiques en saisie des écritures, en fonction du paramétrage du **guide entête**.

Si la zone « Contrepartie automatique » est cochée dans le « guide entête », la touche de fonction qui permet de générer les lignes de contreparties automatiques est **CTRL + R**.

- Quand le type de contrepartie est déclaré « Contrepartie à la ligne », le programme de saisie génère autant de ligne de contrepartie qu'il y a de lignes détail saisies (Exemple : Tiers1, tiers2, tiers3 au crédit et banque ligne 1, banque ligne 2, banque ligne 3 en contreparties au débit).
- Quand le type de contrepartie est déclaré « Contrepartie à la pièce », alors le programme de saisie génère une seule ligne de contrepartie (Exemple : Tiers1, tiers2, tiers 3 au crédit et banque en contrepartie au débit).

## Changement de lignes de guide

La saisie **avec guide** permet de changer de ligne de guide :

- Presser le bouton « Passer à la ligne suivante du guide » ou **CTRL+G** : cette fonction affiche automatiquement la ligne suivante du guide.
- cliquer sur le bouton « Listes des lignes » : cette fonction affiche toutes les lignes du guide, cliquer ensuite sur la ligne souhaitée pour la charger.

## Autres

D'autres boutons peuvent être disponibles sur les lignes, en fonction du paramétrage, des modules et du type d'écriture saisi

- Annuler (Ctrl U) : pour annuler une action et revenir à l'étape précédente
- Supprimer : supprimer la ligne
- Multi échéance : pour modifier la ventilation échéance
- Date de validité des CCA
- Extourne abonnement

## Contrôles «Pièce»

### Equilibre des pièces par établissement

La saisie des écritures permet d'équilibrer les pièces comptables par établissement en fonction du paramétrage de la société et du journal.

- Si la zone « Pièce équilibrée par établissement » est initialisée à « Pièces compta générale et analytique » ou « Pièces compta générale seule » dans la société, alors la zone « Ecritures inter-établissement en validation du brouillard » du journal est prise en compte.
  - Si la zone « Ecritures inter-établissement en validation du brouillard » n'est pas cochée dans le journal, alors les pièces doivent être équilibrées par établissement en saisie des

- écritures pour pouvoir être validées dans le brouillard. Les pièces de comptabilité générale et les opérations diverses analytiques sont concernées par ce principe.
- Si la zone « Ecritures inter-établissement en validation du brouillard » est cochée dans le journal, les pièces non équilibrées par établissement peuvent être validées dans le brouillard ; c'est alors le programme de validation du brouillard qui génèrera automatiquement les écritures de liaison inter établissement pour équilibrer les pièces par établissement.  
Ce principe s'applique uniquement aux pièces de comptabilité générale. Les « opérations diverses analytiques » sont toujours équilibrées manuellement en saisie des écritures, et jamais par la validation du brouillard.
  - Si la zone « Pièce équilibrée par établissement » est initialisée à « Non » dans la société, aucun contrôle d'équilibre par établissement n'est effectué sur les pièces de comptabilité générale, ni sur les ODA.

## Pièce équilibrée en devise

La saisie des écritures permet de contrôler l'équilibre en devise d'une pièce comptable (si la société gère les devises). Cette fonction concerne essentiellement les écritures multidevises. Plusieurs cas se présentent :

- Si la zone « Devise » est renseignée par un code devise ou à blanc sur le guide entête, ainsi que la zone « Pièces équilibrées en devise » (obligatoirement) cochée, alors la pièce comptable mono-devise doit être obligatoirement équilibrée en devise, pour être validée dans le brouillard.
- Si la zone « Devise » est renseignée par « \*\*\* » (multidevise) sur le guide entête, et la zone « Pièces équilibrées en devise » cochée, alors la pièce comptable multidevise doit être obligatoirement équilibrée par devise, pour être validée dans le brouillard.
- Si la zone « Devise » est renseignée par « \*\*\* » (multidevise) sur le guide entête, et la zone « Pièces équilibrées en devise » n'est pas cochée, alors la pièce comptable multidevise peut être déséquilibrée par devise, pour être validée dans le brouillard.

**Dans ces 3 cas**, la pièce comptable est obligatoirement équilibrée en monnaie société.

## Mémorisation de la pièce dans FMRESERVE

Rappelons que la pièce comptable est mémorisée au fur et à mesure de la saisie dans fichier des pièces en réserve FMRESERVE. Lorsque la pièce comptable est validée (enregistrée dans le brouillard FMBROUILLARD, ou dans le fichier des écritures BATCH FMINTEGRATION s'il s'agit d'une écriture différée), elle est automatiquement purgée du fichier FMRESERVE.

## Validation «Pièce»

Lors de l'enregistrement de la pièce comptable, les différentes possibilités sont les suivantes :

- Enregistrement de la pièce comptable dans le brouillard FMBROUILLARD
- Mise en réserve de la pièce comptable dans le fichier FMRESERVE
- Mise à jour de la pièce comptable en différé dans le fichier d'intégration des écritures FMINTEGRATION.

## Enregistrement dans le brouillard

La saisie des écritures permet d'enregistrer une pièce comptable dans le brouillard si la saisie est effectuée sans guide, ou avec un guide de saisie qui a la zone « Ecriture différée » non cochée.

Si la mémorisation des « comptes généraux de contrepartie par tiers » est activée sur le guide de saisie entête (zone « Comptes généraux de contrepartie des tiers » cochée sur le guide entête), alors la saisie des écritures marque la zone CTIERSCP à 1 sur la première ligne de tiers de l'écriture d'achat ou de vente dans FMBROUILLARD. Ce marquage ne concerne que le mouvement de comptabilité générale. La validation du brouillard alimentera alors tous les « comptes généraux de contrepartie » sur le tiers dans la table FPTIERSCP.

## Ecritures différées dans FMINTEGRATION

La saisie des écritures permet d'enregistrer une pièce comptable dans le fichier d'intégration des écritures FMINTEGRATION si la saisie est effectuée avec un guide de saisie qui a la zone « Ecriture différée » cochée dans l'entête. Dans ce cas, la pièce comptable peut encore faire l'objet de modification.

## Mise en réserve de la pièce

La saisie des écritures permet de mettre en réserve une pièce comptable, dans le fichier FMRESERVE. La pièce peut être déséquilibrée par établissement, en devise ou en monnaie société. Les lignes déclarées obligatoires dans le guide, peuvent ne pas être renseignées lors de la mise en réserve.

## Rappel d'une pièce

Il est possible de rappeler une pièce comptable qui a été mise en réserve dans le fichier FMRESERVE. Cette fonction est activée uniquement sur l'écran « Entête » de la saisie des écritures. Afin d'optimiser la recherche de l'écriture, il est conseillé de renseigner l'établissement, et/ou le journal et/ou le guide de saisie, ainsi que l'exercice dans l'entête de la pièce. Toutefois, ces zones restent facultatives dans la phase de rappel de pièces.

Le bouton « CHARGER » (ou **CTRL L**) permet d'alimenter un tableur qui présente les principales zones de l'entête de la pièce.

Pour rappeler la pièce, il suffit de cliquer sur l'enregistrement dans le tableur, et les données de la pièce sont automatiquement chargées dans la saisie entête, puis dans le tableur détail.

## Raccourcis gérés en saisie

### En règle générale :

- Ctrl + entrée : valider la ligne
- Alt + entrée : valider la pièce
- Tab : zone suivante
- Shift + Tab : zone précédente
- Flèches haut/bas: défilement des valeurs proposées dans une combo box
- Espace : Cocher / Décocher une case
- Entrée : Valider une sélection (un bouton, ...)
- F9 : Polist sur la table
- Alt Gr + Tab : Pour passer de l'écran de saisie ligne au tableur de saisie

### Onglet « Entête »

- Entrée : onglet suivant

### Onglet « Détail »

- Ctrl + N : Annuler le mode création pièce
- Ctrl + L : Charger une pièce
- Ctrl + S : Enregistrer la pièce
- Ctrl + Del(Supra) : supprimer la pièce
- Ctrl + I : nouvelle ligne
- Ctrl + E : enregistrer la ligne
- Ctrl + U : annuler la ligne
- Ctrl + D : supprimer la ligne
- Ctrl + A : Imputations analytique
- Ctrl + R : contrepartie automatique
- Ctrl + M : multi échéance
- Ctrl + T : lettrage
- Ctrl + K : Dates de validité CCA
- Ctrl + X : Extourne des abonnements
- Ctrl + G : ligne suivante du guide
- Ctrl + V : inverser le sens

### Imputations analytiques

Dans tous les cas

- Ctrl + entrée : Valider/Terminer la saisie analytique
- Ctrl + U : Annuler/Supprimer la saisie analytique

- F5 : Actualiser
- Alt + 1 : première ligne d'imputation
- Alt + 2 : ligne précédente
- Alt + 3 : ligne suivante
- Alt + 4 : dernière ligne
- Ctrl + W : sortie Excel
- Ctrl + E : sortie Excel (simple)
- Ctrl + Shift + P : Impression

#### Dans la saisie 'classique'

- Ctrl + S : Suivant
- Ctrl + P : Précédent

#### Dans la saisie 'simplifiée'

- Ctrl + N : Créer une nouvelle ligne analytique
- Ctrl + N : Annuler le mode création
- Ctrl + S : Enregistrer la ligne analytique
- Ctrl + Del(Supra) : supprimer la ligne analytique

### Lettrage

#### Raccourcis standards

- Ctrl + R : Recherche
- Ctrl + Q : Quitter
- Ctrl + V : Valider
- Ctrl + U : Annuler

### Multi échéance

- raccourcis standard
- Ctrl + entrée : Valider
- Ctrl + U : Annuler

### Domiciliation bancaire

- Ctrl + entrée : Valider
- Ctrl + U : Annuler

### Date de validité CCA

- Ctrl + entrée : Valider
- Ctrl + U : Annuler

### Validation de la pièce :

- - « ALT + S » pour valider directement,
- - « ALT + R » pour mettre en réserve directement.
- - « ALT + U » pour annulation

- - « ALT + Entrée » pour amener la fenêtre pour validation demandant une confirmation de validation (ALT S), mise en réserve (ALT R), ou annulation (ALT U).